



# La société civile - Une composante essentielle de la démocratie

L'engagement de la société civile pour la justice et la participation politique partout dans le monde

**Mentions légales**

Pain pour le Monde - Service Protestant pour  
le Développement, L'Œuvre Protestante de  
Diaconie et Développement  
Caroline-Michaelis-Straße 1  
D-10115 Berlin, Allemagne  
Téléphone: +49 30 65211 0  
E-Mail: [info@brot-fuer-die-welt.de](mailto:info@brot-fuer-die-welt.de)  
[www.brot-fuer-die-welt.de](http://www.brot-fuer-die-welt.de)

---

**Auteurs** Erika Märke

**Rédaction** Jörg Jenrich

**Responsable** Thomas Sandner

**Layout** Jörg Jenrich

**Photo de couverture** Jörg Böhling

**Art.Nr.** 139 500 040

---

Berlin, Février 2013

# **La société civile - Une composante essentielle de la démocratie**

L'engagement de la société civile pour la justice et la participation politique partout dans le monde

# Sommaire

Préface	5	<b>Chapitre 7</b>	
		Côte à côte ou main dans la main ? - Les rapports entre le mouvement féministe et la société civile	28
<b>Introduction</b>	6	<b>Chapitre 8</b>	
La société civile en vogue - Les principaux résultats de l'étude en un coup d'œil		La bonne gouvernance commence chez soi - Transparence et responsabilité au sein de la société civile	31
<b>Chapitre 1</b>	9	<b>Chapitre 9</b>	
Débats, tendances et potentiel - L'étude du domaine de promotion prioritaire « renforcement de la société civile »		La coopération pour le développement en pleine transition - Quelles conséquences pour la société civile ?	33
<b>Chapitre 2</b>	10	<b>Chapitre 10</b>	
La participation des personnes sans pouvoir - La place de la société civile dans le travail de l'Église pour le développement		Espaces de réflexion - Les visions de la société civile pour un développement alternatif	36
<b>Chapitre 3</b>	12	Annexe I	
Démocratisation et répression - Le développement des marges d'action de la société civile		Afrique	38
<b>Chapitre 4</b>	15	Bibliographie	49
La société civile, « organisme de contrôle » et co-actrice critique - Rôle et identité de la société civile			
<b>Chapitre 5</b>	18	<b>Figures</b>	
Lutter contre les causes de la pauvreté et de l'exclusion - Les stratégies politiques de la société civile		Figure 1 : Partenaires de coopération	24
<b>Chapitre 6</b>	24	Figure 2 : Contribution au renforcement de la société civile : développement des compétences	25
Professionnalisation et mise en réseau - Développement de compétences et de structures au sein de la société civile			

## Préface

Le renforcement des organisations de la société civile fait depuis longtemps l'objet des programmes d'aide, même si ce domaine est actuellement en plein essor. Au fil des ans, la promotion de ce domaine a connu une transformation et un élargissement perceptibles à différents niveaux. L'environnement et les acteurs mêmes de la société civile ont changé. Aujourd'hui, la société civile a besoin de compétences hautement spécialisées pour planifier, coordonner et mettre en œuvre des projets et pour répondre aux exigences de plus en plus complexes que posent de nombreux États ainsi que les bailleurs de fonds en ce qui concerne les rapports à rédiger, les finances et l'obligation de suivi de résultat ou d'impact. En outre, pour pouvoir lutter avec succès contre la pauvreté et se positionner au sein d'une société civile hétérogène et organisée internationalement en réseau, les organisations doivent disposer de savoirs techniques spécialisés, d'une compréhension de la situation politique et d'une connaissance approfondie des acteurs et du contexte. Il leur faut également comprendre et considérer dans leurs divers contextes des éléments aussi complexes que le commerce mondial, le changement climatique et d'autres conditions générales qui ont un impact sur la situation des personnes pauvres.

Les changements résultent également de l'évolution des conditions politiques générales. Dans de nombreux États, les mouvements de démocratisation ouvrent ainsi de nouvelles opportunités à la société civile locale, comme c'est le cas par exemple dans de nombreux pays d'Amérique latine grâce aux processus de décentralisation. Parallèlement à cela, dans de nombreux pays, les organisations de la société civile voient leurs marges d'action restreintes par l'intervention étatique. Faire face à ces restrictions relève du numéro d'équilibriste et nécessite non seulement que les acteurs comprennent politiquement la situation mais également qu'ils fassent preuve de courage et d'engagement.

Les exigences de la société civile vis-à-vis de ses partenaires bailleurs de fonds tels que Pain pour le Monde - Service Protestant pour le Développement ont également changé. À juste titre, la société civile lance un appel de plus en plus vigoureux à la

mise en place de partenariats stratégiques. Dans le même temps, nous recevons un nombre croissant de demandes de financement pour des projets visant le renforcement de la société civile.

Il nous faut nous adapter à tous ces changements, revoir et modifier nos modes de travail et nos structures là où ceci est nécessaire. Ces dernières années, le renforcement de la société civile s'est imposé comme le plus important de tous nos domaines de promotion prioritaires. Désormais, le moment est venu de revoir la manière dont nous appréhendons nos rôles respectifs de « bailleur de fonds » et de « bénéficiaires », et de porter un regard critique sur la répartition des tâches entre acteurs du Nord et du Sud. Il est temps de faire évoluer notre conception de la promotion de la société civile et d'examiner les ajustements nécessaires pour que nous puissions être à la hauteur des exigences qui nous échoient.

Cette étude a pu voir le jour grâce au travail engagé de Madame Erika Märke et grâce au soutien apporté par Michelle Peña Nelz. Elle marque le début d'un processus de discussion mené de concert avec les organisations partenaires pour débattre de l'avenir de notre coopération en tant qu'acteurs de la société civile. Bien plus qu'un simple état des lieux de la situation actuelle, ce document présente de nombreuses approches qui pourront à l'avenir enrichir notre planification stratégique et ouvrir de nouvelles opportunités de coopération.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Dr Claudia Warning  
Membre du comité directeur du  
Pain pour le Monde -  
Service Protestant pour le Développement

## Introduction

# La société civile en vogue – Les principaux résultats de l'étude en un coup d'œil

Pain pour le Monde – Service Protestant pour le Développement souhaite « [...] *permettre aux pauvres, déshérités et opprimés d'améliorer leur vie par la mobilisation de leurs propres forces et sous leur propre responsabilité, [et] permettre aux hommes de participer aux processus de prise de décision à travers le renforcement de la société civile [...]* » (EED 2003).

C'est pourquoi le renforcement de la société civile constitue un domaine de promotion prioritaire de grande importance : environ un tiers des financements attribués par Pain pour le Monde – Service Protestant pour le Développement y sont alloués. 62 pourcent de nos partenaires dans ce domaine sont des organisations ecclésiastiques et à caractère chrétien. Pain pour le Monde – Service Protestant pour le Développement collabore également avec des organisations séculières et de confessions différentes issues de la société civile afin d'œuvrer partout dans le monde en faveur de cette préoccupation partagée.

### **La société civile, à la fois co-actrice et contrepoids, exerce une critique constructive**

Les partenaires de Pain pour le Monde – Service Protestant pour le Développement se considèrent comme des « gardiens », à la fois contrepoids critiques de la politique et co-actrices de celle-ci. Ils se sentent investis d'une responsabilité vis-à-vis des personnes pauvres et défavorisées sur le terrain et s'engagent pour défendre leurs droits et préoccupations. Ils s'engagent contre la pauvreté, l'exclusion et les structures injustes. Leur légitimité démocratique constitue à leurs yeux une condition requise préalable à leur participation politique active et professionnelle. Ils s'engagent aux côtés des personnes issues de la base de la population pour un développement viable et porteur d'avenir construit autour de la justice, de la paix et du respect de la création.

### **Les marges d'action démocratique se réduisent et s'élargissent**

Depuis le début des années 1990, l'importance de la société civile augmente considérablement partout dans le monde. Toutefois, on observe pa-

rallèlement à cela que les marges d'action démocratique dont dispose la société civile évoluent en permanence. Dans de nombreuses régions du monde, les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme qui exercent un regard critique sont entravées dans leur travail, persécutées voire criminalisées. D'autre part, les processus de démocratisation et de décentralisation ont ouvert de nouvelles opportunités de participation dans de nombreux pays. Plus que jamais, les acteurs de la société civile influencent les processus politiques à l'échelle communale, nationale et internationale.

### **La société civile travaille « des deux côtés de la barrière »**

Les organisations de la société civile (OSC) utilisent de manière stratégique et efficace les possibilités de participation et d'influence politiques. Elles contribuent ainsi à la législation et aux réformes constitutionnelles, influencent les politiques gouvernementales au niveau communal et national, prennent part à la planification et à la mise en œuvre des budgets étatiques et des « budgets citoyens », surveillent la gouvernance et le respect des droits de l'Homme. On les trouve « des deux côtés de la barrière » : d'une part, elles effectuent un travail de lobbying et d'advocacy auprès des gouvernements et des organisations internationales, elles élaborent des contre-rapports nationaux pour les organismes de défense des droits de l'Homme de l'ONU, elles conseillent les autorités et les parlements, elles sont sollicitées pour être membres d'instances étatiques telles que les comités d'experts, les commissions gouvernementales et autres organes de l'État, et les autorités et la police font appel à elles pour qu'elles dispensent à leur personnel des formations sur les questions d'égalité entre les sexes et de droits de l'Homme.

D'autre part, les organisations de la société civile s'engagent « de l'autre côté de la barrière » dans le cadre de campagnes, d'actions de contestation et de boycott : elles descendent dans la rue aux côtés des personnes dont elles représentent les préoccupations. L'articulation stratégique de la participation politique et des processus d'autonomisation

ainsi que du renforcement du potentiel d'autopromotion sur le terrain constitue une caractéristique propre à ces organisations.

### **Les éléments clé: compétences, solidité des structures et mise en réseau**

Le développement des compétences et des structures ainsi que l'aide à la mise en réseau comptent parmi les principales mesures d'aides que nous soutenons afin de renforcer la société civile. Le développement de compétences fait l'objet de financement dans 90 pourcent des projets étudiés, l'élaboration de structures d'organisation et de mise en réseau de la société civile à l'échelle locale et internationale dans 73 pourcent des projets. Les organisations de la société civile sont reliées entre elles par des réseaux de qualité consacrés tant à des thèmes précis qu'à des questions transthématiques. En outre, elles entretiennent des coopérations multiples et variées avec des publics spécialistes, le milieu politique, la justice et la police, les médias et les associations interprofessionnelles, les universités, les établissements de recherche et de formation ainsi que les syndicats, les chambres de commerce et les groupements économiques.

Elles ont développé des compétences spécialisées et juridiques considérables dans les domaines pertinents pour la politique de développement, par exemple dans le domaine des droits de l'Homme internationaux (notamment les droits économiques, sociaux et culturels), de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du droit foncier et du génie génétique, du commerce mondial, du climat et de l'environnement, de l'éducation et de la santé et dans de nombreux autres domaines. Le rôle du mouvement féministe au sein de la société civile doit encore être renforcé. Il convient d'accroître les compétences en matière d'égalité des sexes au sein des organisations de développement et de défense des droits de l'Homme.

### **La bonne gouvernance commence chez soi**

Parmi les principales préoccupations qui animent la société civile figure le souci de défendre

les principes démocratiques tels que la participation, la transparence et la responsabilité publique. La plupart des organisations revendiquent le fait qu'elles ne se contentent pas d'exiger le respect de ces principes de la part des gouvernements, mais qu'elles se doivent elles-mêmes de garantir le respect de la « bonne gouvernance » en leur sein. Elles prennent cette responsabilité très au sérieux et accordent une grande importance à leurs propres structures décisionnelles et de gestion. Elles recourent ainsi à des processus participatifs, à une gestion financière transparente et à des systèmes qualifiés de planification, de suivi et d'évaluation.

Dans de nombreux pays, les organisations fédératrices issues de la société civile ont lancé des processus de réflexion autocritique au cours desquels sont analysées les forces et les faiblesses de celle-ci, et où l'on débat des normes de bonne gouvernance. Dans de nombreux cas, des normes de bonne gouvernance ont été imposées et des mécanismes d'autocontrôle fonctionnant sur la base du volontariat ont été élaborés, tels que par exemple des codes de conduite, des systèmes d'assurance de qualité ou des directives anti-corruption.

### **La société civile entre prise d'influence et récupération**

L'importance renforcée de la société civile et sa participation politique accrue ont ouvert un vaste éventail d'opportunités nouvelles d'intervention. À cet égard, les processus internationaux accompagnant les traités des Nations Unies sur les droits de l'Homme et le débat sur l'efficacité de l'aide pour le développement (development effectiveness) ont fortement contribué aux questions écologiques et climatiques ainsi qu'à la viabilité du modèle de développement dominant à l'heure actuelle (Rio+20). Les acteurs de la société civile sont devenus des contreponds critiques et des partenaires à part entière pour les gouvernements et les organisations internationales.

Ils ont cependant aussi fait l'expérience des dangers associés aux processus participatifs : en effet, ils risquent parfois d'y perdre une partie de leur indépendance et de s'éloigner du point de vue

des personnes concernées. C'est pourquoi ils demandent aux gouvernements et aux bailleurs de fonds internationaux de respecter les points de vue et les préoccupations des personnes défavorisées portés par la société civile, et d'en tenir compte lors des prises de décisions politiques. La société civile se considère elle-même investie d'une responsabilité qui consiste non pas à se contenter de critiquer le modèle de développement dominant et à dénoncer les structures porteuses d'injustice, mais également à ouvrir la voie à des alternatives porteuses d'avenir fondées sur la justice, sur la paix et sur le respect de la création.

## Chapitre 1

# Débats, tendances et potentiel – L'étude du domaine de promotion prioritaire « renforcement de la société civile »

De tout temps, l'Église a eu particulièrement à cœur dans son travail de développement de soutenir ses partenaires dans leur engagement pour une politique de développement axée sur la lutte contre la pauvreté, la justice, la paix et la préservation de la création. Aujourd'hui comme hier, objectif consiste à renforcer la capacité des personnes à s'autopromouvoir en développant des compétences et des structures adaptées. Il s'agit d'aider les personnes à être en mesure de défendre leurs droits et de mettre en œuvre leur conception du développement. Nous les soutenons également en leur donnant accès à la participation politique. C'est pourquoi la promotion des processus d'autonomisation et le renforcement de la société civile figurent depuis le début au rang des priorités des programmes de l'EED et des organisations qui l'ont précédé.

En 2009, ce domaine de promotion prioritaire a pour la première fois absorbé la plus grande part des financements attribués. Depuis, environ un tiers du total des financements y sont alloués. Cette priorité couvre un vaste éventail de champs d'action, dont par exemple le développement des organisations et réseaux issus de la société civile, le renforcement de la participation politique, l'autonomisation grâce au développement de compétences et de stratégies, ainsi que la réalisation des droits de l'Homme civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle comprend également des contributions à la démocratisation et à la décentralisation, la gestion civile des conflits et le renforcement du potentiel de paix, des activités de conseil juridique et l'accompagnement critique de l'action gouvernementale.

### Un vaste fondement empirique

La présente publication est fondée sur une étude du domaine de promotion prioritaire du Service des Églises Évangéliques en Allemagne pour le Développement (EED) « renforcement de la société civile » (Märke 2012). Dans le cadre de cette étude, les programmes d'aide mis en place de 2008 à 2010 ont fait l'objet d'une évaluation, soit un total de 267 projets ayant reçu un soutien financier dans

52 pays, de 45 programmes de recrutement de personnel d'appui ainsi qu'une sélection d'exemples de boursières et boursiers actuels ou d'anciens boursiers qui ont été ou sont encore actifs dans leurs domaines respectifs après une formation initiale ou continue. En outre, 40 partenaires de l'EED travaillant dans 23 pays ainsi que deux partenaires œuvrant à l'échelle internationale ont été interrogés : ils ont reçu un questionnaire consacré à leur analyse et à leur évaluation des marges d'action démocratique, du rôle de la société civile et des potentialités et des limites de la participation politique de celle-ci. À l'occasion de deux voyages effectués en Inde et au Pérou, ces questions ont été débattues lors d'ateliers avec les partenaires et des discussions ont été menées avec les organisations partenaires et des représentants du monde politique, des médias, de la recherche et de la sphère économique. Pour compléter ces échanges, nous avons analysé et évalué les ouvrages de référence et les débats actuels à ce sujet. Les résultats de cette recherche empirique approfondie sont présentés ci-dessous.

Cette étude est consacrée au rôle et à l'importance actuels de la société civile au sein de la politique de développement. Elle aborde les débats actuels, identifie les tendances et dynamiques à l'œuvre et met en évidence les potentiels et les défis que présente le travail de la société civile. Cette étude fait également état des réflexions de la société civile sur son rôle et son identité propres, sur sa pratique de la démocratie, son rapport à l'État et à l'économie et sur la contribution qu'elle apporte à un modèle alternatif de développement. Enfin, cette étude décrit la manière dont les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme parviennent, même dans des conditions générales difficiles, à faire entendre la voix et les préoccupations des groupes défavorisés au sein de la sphère politique et de la société, de la législation et de la jurisprudence. Cette étude offre un aperçu de la manière dont l'engagement de la société civile peut être renforcé en tant que composante essentielle d'une démocratie vivante et montre quel peut être son impact en faveur d'un développement viable et porteur d'avenir.

## Chapitre 2

# La participation des personnes sans pouvoir - La place de la société civile dans le travail de l'Église pour le développement

Depuis toujours, les efforts en vue de renforcer la société civile sont partie intégrante du travail de l'Église pour le développement. Dès le commencement, le Service de l'Église pour le Développement s'est engagé à promouvoir les groupes de population défavorisés et leurs organisations, leur participation au développement et à contribuer à un changement structurel à l'échelle mondiale. Le mémorandum de l'EKD de 1973 exprime déjà cette priorité : « *Du fait de la responsabilité mondiale de la chrétienté, l'Église ne peut se soustraire à l'exigence de transformations structurelles et de participation politique et économique des personnes sans pouvoir* » (EKD 1973).

### Autonomisation et participation politique

En se fondant sur la longue tradition de l'autonomisation, le renforcement de la société civile est devenu une « stratégie clé » de la coopération du Service de l'Église pour le Développement avec ses partenaires partout dans le monde. Bien plus qu'un « secteur » du programme d'aide, cette stratégie traverse tous les domaines de la coopération, qu'il s'agisse du développement rural ou urbain, de la santé, de l'éducation ou d'autres champs d'action. De nombreuses publications du Service des Églises Évangéliques en Allemagne pour le Développement (EED) présentent des exemples de cette stratégie : « Stadt und Land im Fluss » (2011), « Le droit à un avenir » (2010) « Keine Almosen, sondern Rechte » (2007).

Selon la conception du développement de l'EED et de ses partenaires, une société civile forte constitue un prérequis essentiel à un développement viable et porteur d'avenir, dans la mesure où elle permet aux personnes de s'engager au sein de structures et de processus sociaux : « *À cet égard, le lien avec le travail politique à l'échelle locale, nationale et souvent même internationale revêt une importance croissante. Plus cette articulation sera réussie, plus fortes seront les chances de voir se produire un réel changement structurel. Seule cette voie nous permettra de lutter avec succès contre la pauvreté, l'exclusion et l'injustice* » (EED 2010).

La société civile, qui oriente son action selon cette idée fondamentale, joue donc un rôle de poids au sein du travail de l'Église pour le développement à travers le nécessaire « retour à la vie » auquel s'est engagée l'Église Évangélique en Allemagne dans le mémorandum de 2009 (EKD 2009).

### Le concept de société civile

Le concept de société civile est ouvert à de multiples interprétations. Historiquement et dans l'histoire des idées, il a fait sans cesse l'objet de nouvelles définitions et diverses acceptions de ce terme coexistent dans le débat actuel sur la politique de développement. La conception de la société civile de l'EED se fonde sur la perspective œcuménique et l'approche de la politique de développement définies dans son orientation de base. Ce texte précise que l'objectif de l'EED consiste à « [...] *permettre aux pauvres, déshérités et opprimés d'améliorer leur vie par la mobilisation de leurs propres forces et sous leur propre responsabilité, (et) permettre aux hommes de participer aux processus de prise de décision à travers le renforcement de la société civile [...]* » (EED 2003).

La part de la société civile que vise le travail de l'EED regroupe un vaste éventail d'initiatives menées à différentes échelles au sein de la société et qui partent de groupes de population défavorisés ou qui sont menées de concert avec ces groupes. Toutes ont pour objectif commun de renforcer les capacités d'autopromotion des personnes pauvres et marginalisées et leur aptitude à réaliser leurs droits et à participer politiquement, ainsi que d'agir contre la pauvreté et ses causes, et de s'engager pour la justice, la paix, et la préservation de la création.

Les Églises ainsi que les organisations ecclésiastiques et à caractère chrétien sont, de tous temps, les partenaires de l'EED dans cette entreprise. Parmi nos partenaires figurent également des organisations de développement de confessions différentes et séculières. Le champ de nos partenaires regroupe un vaste ensemble d'acteurs

tels que des organisations communautaires et locales, des mouvements sociaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions spécialisées, des réseaux, des forums et des groupements d'intérêt. La société civile est comprise comme un contrepoids de l'État et de la sphère économique.

### **Le rôle des organisations ecclésiastiques et chrétiennes**

Près des deux tiers (soit environ 62 pourcent) de l'ensemble des partenaires de l'EED qui sont parties prenantes du domaine de promotion prioritaire étudié ici sont liés à l'Église ou à l'Église chrétienne. Il s'agit d'organisations ecclésiastiques à proprement parler (par exemple l'institution de développement des Églises d'Inde Churches'Auxiliary for Social Action/CASA), mais également d'organisations dont les objectifs et le programme sont fortement marqués par les Églises ou par les représentants d'une Église (par exemple l'organisation faîtière des ONG éthiopiennes Christian Relief and Development Association/CDRA) ou encore d'organisations manifestement bâties sur les fondements de la pensée chrétienne (par exemple notre partenaire brésilien de longue date Instituto Brasileiro de Análises Sociais e Economicas/IBASE). La forte présence d'organisations ecclésiastiques, chrétiennes et à caractère chrétien au sein du domaine de promotion prioritaire étudié ici révèle clairement l'importance que celles-ci accordent à l'autonomisation des personnes, au renforcement de leurs organisations et de leur participation à l'élaboration d'un développement viable et porteur d'avenir.

## Chapitre 3

# Démocratisation et répression - Le développement des marges d'action de la société civile

Au vu de la progression actuelle de la mondialisation sur le plan politique, économique et culturel, le rôle et l'importance de la société civile constituent une interrogation centrale qui anime de nombreux débats au sujet de la politique de développement. Certaines analyses récentes ont abouti à la conclusion que les marges d'action démocratique de la société civile se sont rétrécies partout dans le monde et que les conditions générales politiques, juridiques et institutionnelles se sont dégradées dans la majorité des pays. Bien que la société civile internationale ait dans l'ensemble vu son importance s'accroître, notamment dans les années 1990, cette nouvelle importance a suscité des contre-réactions de grande ampleur - répression et entraves - de la part de nombreux gouvernements, notamment à l'encontre des mouvements sociaux et des organisations de défense des droits de l'Homme.

Ces mouvements et organisations font état d'un recul de la démocratie et de la persécution d'acteurs critiques vis-à-vis des gouvernements dans de nombreux pays du monde. Ces phénomènes sont liés, selon eux, aux attentats du 11 septembre 2001 et à la politique de « lutte contre le terrorisme » qui s'en est suivie. Parmi les causes de ces phénomènes, ils mentionnent également les crises mondiales de grande ampleur survenues ces dernières années<sup>1</sup> (crise économique et financière, crise climatique, crise alimentaire). Ressortent également des analyses la force des initiatives issues de la société civile qui ont vu le jour partout à travers le monde et les leviers dont celles-ci disposent afin de reconquérir des marges de manœuvre et d'ouvrir de nouvelles opportunités.

### Tendances contraires

L'étude du « renforcement de la société civile » révèle que ces dernières années, les marges d'action de celle-ci ont été à la fois restreintes et élargies. Nous n'avons pas pu dégager de tendance mondiale uniforme. Manifestement, l'espace politique est sujet à des changements dynamiques, des avancées et des reculs, les espaces libres ont besoin d'être défendus et sans cesse reconquis. L'EED aide ses partenaires à faire un usage stratégique des possibilités de participation politique dont ils disposent et s'engage à leurs côtés pour le maintien et l'élargissement des marges d'action démocratique.

### Contrôle et « climat de peur »

Les partenaires interrogés mentionnent de nouvelles restrictions survenues récemment dans 58 pourcent des projets évalués. Ces restrictions touchent l'ensemble des 52 pays qui hébergent les projets évalués. Les projets menés à l'échelle mondiale et du continent asiatique font état de cas isolés similaires. Les restrictions rencontrées sont variées. Nos partenaires dénoncent avant tout le nombre croissant de réglementations administratives encadrant le travail des organisations (par exemple les conditions plus sévères régissant les enregistrements ou accréditations auprès des instances publiques, le contrôle des finances, l'imposition, les accords de visa, les exigences imposées pour les rapports et la comptabilité). En outre, dans de nombreux pays, des lois ont été adoptées ces dernières années qui rongent l'espace d'action de la société civile ou la soumettent à un contrôle renforcé.

Le nombre de partenaires qui ont fait l'expérience de la répression, de violences paramilitaires ou étatiques ou se sont vus criminaliser (par exemple en Chine, en Inde, en Indonésie, au Cambodge, au Myanmar ou aux Philippines) est certes faible mais demeure malgré tout élevé et de ce fait préoccupant. Environ un quart des partenaires interrogés font état de telles expériences, qui

<sup>1</sup> Cf. à ce sujet notamment CIVICUS (2010): *Civil Society : The Clampdown is real*, Johannesburg ; ACT-Alliance (2011): *Shrinking political space of civil society action*, Genève ; van der Borgh, Chris/Terwindt, Carolijn (2009): *Political Space of NGOs*, Utrecht 2009 ; World Movement for Democracy, dernières déclarations en ce sens in « Statement on the International Day of Democracy », septembre 2011 ; Africa Civil Society Platform on Principled Partnership, Strategic Plan 2011-2014 ; GKKE (2012): « Handlungsräume werden der Zivilgesellschaft nicht geschenkt », Publication de la GKKE au sujet des « political space of NGOs », Bonn/Berlin.

### La société civile en construction - CEOSS/Égypte

En Égypte, la pauvreté, l'inégalité sociale et l'extrémisme (religieux) menacent les structures politiques et sociales déjà fragiles du pays et entravent la transition vers plus de démocratie et de participation de la société. De nombreuses personnes définissent leur identité selon des critères traditionnels, prédémocratiques et religieux. La Coptic Evangelical Organization for Social Services (Service social des Coptes évangéliques, CEOSS) oppose à cette conception de l'identité le concept du citoyen responsable et démocratique disposant de droits mais également du devoir de s'engager pour une société tolérante et inclusive pour toutes les citoyennes et tous les citoyens. Depuis de nombreuses années, l'œuvre pour le développement de l'Église évangélique presbytérienne prend part assidûment au débat sur la réforme en Égypte.

Après plusieurs décennies de règne du président Moubarak, de nombreuses personnes ne se sentent pas en mesure d'agir politiquement. L'œuvre ecclésiastique souhaite les motiver à s'engager politiquement sur le long terme. Afin d'y parvenir, le Forum pour le dialogue interculturel constitué à l'initiative du CEOSS rassemble divers groupes influençant l'opinion ainsi que des personnalités clé de la vie publique afin de dé-

battre d'importantes questions sociopolitiques. Cheiks, prêtres, universitaires, professionnels des médias et artistes se rencontrent à l'échelle locale, régionale et nationale. Élément décisif de ces séminaires, la nouvelle génération de cadres dirigeants des communautés religieuses y discute ouvertement des questions de droits civiques, d'équité entre les sexes et de démocratie avec des intellectuels et des représentants d'organisations de la société civile. Les professionnels des médias aident les jeunes à développer leurs compétences en communication. Lors de près de 50 séminaires et ateliers par an, les jeunes apprennent à développer une culture du dialogue et à résoudre les conflits de manière non violente.

Les ateliers de dialogue offrent aux participants un espace protégé où les sujets délicats dont se saisit peu le débat public en Égypte peuvent aussi être abordés, qu'il s'agisse de la liberté de culte, des relations entre musulmans et chrétiens ou du problème du VIH/Sida. Des actions de dialogue dans la région arabe et avec le monde occidental complètent les activités menées en Égypte. Dans ce cadre, des échanges germano-égyptiens sont réalisés de concert par le CEOSS et l'Académie évangélique de Loccum.

*Site Internet : [www.ceoss.org](http://www.ceoss.org)*

vont des menaces, mesures d'intimidation et diffamations aux arrestations, enlèvements et déplacements forcés ou expulsions et assassinats. On parle dans certains pays d'un « climat de peur » et d'une « culture de l'impunité ». Souvent, la « lutte contre le terrorisme » sert de prétexte pour exercer des pressions sur les organisations pour le développement et de défense des droits de l'Homme, pour les persécuter et les criminaliser. Ainsi, le travail de ces organisations est non seulement entravé mais il est également souvent ouvertement discrédité.

De telles restrictions, entraves et menaces sont pratiquées non seulement dans les pays dotés de ré-

gimes autoritaires ou dictatoriaux mais également dans des démocraties relativement stables. Elles sont souvent pratiquées là où le pouvoir politique lutte pour son maintien ou tente d'imposer des intérêts économiques contre la résistance de la population locale, quand il s'agit par exemple de questions d'accès aux ressources (terres, eau, forêts, ressources minières) ou de la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure (barrages, grandes voies de circulation, centrales énergétiques).

Les organisations concernées adoptent différentes stratégies en réaction à ces entraves: elles s'efforcent de trouver des solutions en dialoguant

avec les gouvernements, parlements, polices et armées, développent des coopérations et des réseaux à l'échelle nationale et internationale, accentuent la professionnalisation de leur travail et se protègent au moyen de recherches et travaux documentaires en profondeur. Elles engagent des procédures judiciaires, renforcent leur travail de relations publiques, allient dialogue politique, campagnes d'action et actes de contestation et mettent en place des formations à la sécurité pour leurs collaborateurs.

Exposées à des menaces particulièrement présentes, certaines organisations de la société civile ont réduit leur « lisibilité » politique en faisant preuve de retenue en public (profil bas), en établissant des réseaux informels, en recourant à la « diplomatie du silence », et en intervenant dans des champs de travail apparemment « anodins » tels que la protection de l'environnement et le développement du service de la collectivité. Les exemples révèlent la créativité dont font preuve les organisations pour le développement et de défense des droits de l'Homme afin de s'accommoder de ces menaces et mises en danger.

### **Démocratisation et participation politique**

Parallèlement à cela, on observe ces dernières années que, partout dans le monde, de nouvelles marges de manœuvre s'ouvrent à la participation politique de la société civile. Dans 71 pourcent des projets évalués, une augmentation de la participation politique de la société civile est constatée. Dans 85 pourcent de ces projets, nos partenaires font état d'une augmentation générale de l'importance de la société civile, dans 32 pourcent de processus de démocratisation et de décentralisation, et dans 23 pourcent d'une évolution positive de la politique de leur gouvernement allant dans le sens d'une participation politique renforcée. À l'échelle communale mais également nationale, les organisations pour le développement et de défense des droits de l'Homme sont impliquées dans des processus consultatifs et de formation de la volonté politique, par exemple par le biais de leur partici-

partion à des auditions ou à des commissions parlementaires et gouvernementales ainsi qu'à des organes consultatifs.

Tandis qu'auparavant, la participation de la société civile était généralement exercée de manière informelle et sporadique, elle est aujourd'hui plus fortement institutionnalisée ce qui lui confère un caractère plus contraignant. Dans de nombreux pays, il existe désormais des mécanismes de consultation voire de participation à la prise de décision ancrés de manière juridique et structurelle. Le renforcement de la participation politique active de la société civile s'est accompagné au fil du temps de la constitution de nouvelles formes de démocratie mixtes, à la fois représentatives et participatives. Les frontières s'estompent là où les acteurs de la société civile mènent aussi bien des activités de lobbying et de conseil auprès des gouvernements et des parlements que des actions « de l'autre côté de la barrière ».

## Chapitre 4

# La société civile, « organisme de contrôle » et co-actrice critique - Rôle et identité de la société civile

Malgré la diversité des positions qu'adopte la société civile dans les domaines du développement et de la défense des droits de l'Homme, l'engagement en faveur des préoccupations des groupes de population défavorisés et exclus ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'injustice recueillent l'approbation de la plupart des acteurs, comme le confirme l'un des principaux résultats de l'étude. La majorité des organisations de la société civile se perçoivent comme les avocats, les porte-voix, et les représentants des intérêts de ceux qui n'ont eux-mêmes pas directement accès aux instances et aux processus décisionnels. Elles considèrent que l'une de leurs tâches principales consiste à rendre les personnes aptes à construire leurs propres structures, à acquérir des connaissances de leurs propres droits et à défendre de manière autonome leurs intérêts face aux instances gouvernementales, aux autorités, aux parlements et aux tribunaux. D'une part, ces organisations opèrent comme des « agents de changement » et comme des co-actrices de la politique, d'autre part, elles ont un rôle de « contrôle » (Watchdog-gardien) et de contrepoids offrant une critique constructive à l'État, à l'économie et aux organisations internationales. De ce fait, elles sont une composante importante de la pratique démocratique. Même si, en tant que telle, elles sont souvent perçues comme un enrichissement, ou parfois comme un élément perturbateur, elles sont toujours considérées comme des instances à la présence forte.

### Professionnalisation et légitimité démocratique

Ces vingt dernières années, la société civile a changé de visage. Au fil des ans, l'importance nouvelle qu'elle a gagnée grâce à la conférence mondiale sur les femmes en 1985 et au sommet de la terre à Rio en 1992 a donné lieu à une différenciation interne. En participant de plus en plus aux processus politiques et techniques à tous les niveaux, les ONG en particulier n'ont cessé de se professionnaliser. Certaines d'entre elles sont devenues des organisations spécialisées dans un domaine technique précis ou faisant du lobbying sur une thématique et qui sont pour la plupart forte-

ment marquées par les élites intellectuelles issues des classes moyennes. Ces évolutions ont entraîné des discussions portant sur l'identité et l'image de soi de la société civile, sur son lien avec la base et sa légitimité démocratique vis-à-vis des personnes dont elle représente les préoccupations.

Le rôle des intellectuels de la classe moyenne est considéré comme politiquement ambivalent car du point de vue de la lutte contre la pauvreté et de la juste répartition des ressources, ceux-ci peuvent être considérés à la fois comme origine ou comme solution des problèmes existants. L'étude montre que les organisations pour le développement et de défense des droits de l'Homme qui lient l'engagement politique à l'échelle nationale ou internationale au travail sur le terrain disposent de bonnes bases leur permettant d'allier impact professionnel sur les processus politiques et interactions démocratiques vivantes avec les personnes sur le terrain. Toutefois, les organisations techniques et de lobbying qui n'effectuent pas de travail sur le terrain ou avec la base de la population ne sont pas automatiquement coupées de celle-ci. Certaines d'entre elles entretiennent sciemment des liens avec la population locale et ses organes fédérateurs, renforçant ainsi leur légitimité démocratique même si cette légitimité ne repose pas sur un « mandat » au sens strict. Ceci est particulièrement vrai des groupements d'intérêt et des mouvements sociaux (par exemple - autochtones, femmes, petits producteurs agricoles et sans terre, personnes handicapées). Dans le cadre des débats sur le rôle et l'identité d'une société civile qui continue de se professionnaliser, on discute dans certains pays de l'importance de l'engagement citoyen et bénévole.

### Une remplaçante de l'État et des partis ?

D'un côté, les partenaires interrogés perçoivent « l'esprit de volontarisme » comme une expression authentique de ce qui agite et anime positivement les personnes. L'engagement volontaire et bénévole peut, en effet, constituer selon eux un moteur important de changement politique. De l'autre côté, la majorité d'entre eux s'accorde à dire que l'en-

### Le suivi de la politique gouvernementale et du budget de l'État - GMD/Mozambique

Le Grupo Moçambicano da Dívida (GMD), le « groupe de la dette du Mozambique », est un réseau fondé en 1996/1997 regroupant des organisations non gouvernementales (ONG), des syndicats, des groupements d'agriculteurs, des établissements religieux et universitaires ainsi que des individus (universitaires, étudiantes et étudiants, journalistes). Depuis 2005, il est constitué officiellement en association indépendante et compte aujourd'hui 102 membres (53 organisations et 49 individus). Le Conseil chrétien du Mozambique (CCM) qui est également une organisation partenaire de l'EED est membre fondateur de cette organisation.

Le GMD a été créé à l'origine dans le cadre du débat sur la dette extérieure du Mozambique et s'est dès le début engagé pour l'annulation totale de cette dette. Aujourd'hui cependant, la démarche du GMD est bien plus vaste que ne pourrait le laisser penser son nom qui désormais est bien connu du gouvernement, des bailleurs de fonds et autres ONG. Son travail porte en effet sur les questions fondamentales du budget de l'État, de la lutte contre la pauvreté et du développement économique et social du pays. Son action s'articule autour d'une interrogation centrale: comment le gouvernement du Mozambique emploie-t-il ou devrait-il employer les fonds dont il dispose afin de parvenir à une réduction de la pauvreté de la population qui soit sensible à l'échelle locale?

Dès 1999, le GMD a commencé à étendre son travail à l'ensemble du pays en soutenant financièrement des groupes régionaux. Dans toutes les provinces du Mozambique, des comités (noyaux provinciales/Núcleos Provinviais) se sont constitués qui travaillent en coopération avec le secrétariat national dont ils reçoivent le soutien mais auquel ils ne sont pas subordonnés. Le GMD est membre de l'Observatório de Desenvolvimento, un forum national d'organisations de la société civile consacré à l'observation de la mise en œuvre des programmes étatiques de réduction de la pauvreté.

La planification stratégique actuelle de cette organisation comprend quatre objectifs. Le GMD s'est donné pour mission non seulement d'assurer le suivi de la politique de lutte contre la pauvreté mais également d'influencer l'action étatique afin d'établir une bonne gouvernance (augmentation des fonds publics et de leur utilisation, dette et efficacité du travail de coopération pour le développement, décentralisation et gouvernance locale). En outre, il observe le développement économique et social du pays (concepts politiques macroéconomiques, production nationale, emploi, capital humain) ainsi que la politique du gouvernement sur des thèmes transversaux tels que le VIH/Sida, l'égalité entre les sexes ou le changement climatique.

*Site Internet : [www.divida.org](http://www.divida.org)*

gagement social bénévole ne doit pas remplacer la responsabilité du bien commun qui revient à l'État. Ainsi, l'État se doit de garantir l'accès des personnes pauvres aux systèmes d'éducation et de santé.

La mission de la société civile ne peut consister à assurer durablement les tâches qui sont à l'origine du ressort de l'État. Il arrive cependant, notamment dans les pays ou régions où les structures étatiques sont brisées et où de lourds conflits

font rage (par exemple en Afrique - en République Démocratique du Congo), que les acteurs de la société civile se voient contraints d'occuper cette fonction de remplacement parfois pour une longue durée. Et ce n'est que lorsque les structures étatiques fonctionnent (de nouveau) que ces missions peuvent être retransférées à l'État sans que ceci ne porte atteinte à la population. Par conséquent, les organisations de la société civile s'efforcent souvent de contribuer au développement de telles structures.

Dans les pays où le système du pluripartisme est peu développé, les ONG peuvent avoir tendance à remplacer purement et simplement les partis politiques (par exemple au Pérou). Face à ce phénomène, la question suivante est débattue : ne s'agit-il pas là d'une transformation de rôle inconciliable avec la nature de la société civile ? Au vu des signes de renouveau démocratique et des nouvelles formes de participation politique (tels que le Printemps arabe, le mouvement Occupy ou les réseaux numériques), la question du rapport actuel et à venir entre démocratie participative et représentative se pose dans de nombreux pays du monde. À cet égard, des indices témoignent manifestement d'un changement de formes de démocratie, qui contraint la société civile à adopter une orientation nouvelle.

### **Entre opposition et loyauté**

Dans leurs activités de lobbying, d'advocacy et de conseil auprès des gouvernements, des parlements et de la sphère économique, les organisations de la société civile se trouvent sans cesse prises en tension entre la nécessité de consentir des compromis et celle de préserver leur indépendance, leur autonomie et leur recul critique. Plus leur participation est forte, plus le subtil équilibre entre prise d'influence et récupération est difficile à maintenir; telle est l'expérience rapportée par de nombreuses organisations partenaires. Et c'est avant tout dans les pays où la décentralisation politique a atteint un stade avancé et qui disposent d'un réseau dense de structures différentes de participation qu'une réflexion permanente sur son propre rôle est nécessaire.

Là où les forces « de gauche » sont au pouvoir, qui elles-mêmes sont souvent issues de luttes de résistance et de libération de la population ou de l'opposition au sein de la société civile (comme c'est le cas en Bolivie), adopter un positionnement critique indépendant peut s'avérer particulièrement difficile pour la société civile. Prise en tension entre loyauté et critique, elle court toujours le risque d'être diffamée ou criminalisée non seulement par

le gouvernement mais également par l'opinion publique, par les médias voire même par des forces issues de ses propres rangs.

### **De nouveaux acteurs sur l'échiquier**

Ces dernières années, de nouveaux acteurs ont transformé le visage de la société civile. Les fondations d'entreprises à caractère social œuvrant dans des domaines à la croisée de la sphère économique et de la société civile, les organisations à but non lucratif sous contrôle étatique ou encore les ONG qui fondent des entreprises à vocation commerciale (par exemple en Inde) brouillent les frontières traditionnelles. Ainsi, les rôles et les identités des différents acteurs sont en pleine transformation. Dans certains pays, un processus de réflexion et de discussion a été initié sur ces thèmes, qui aborde les questions de l'image de soi et du positionnement politique de la société civile et qui n'est pas sans conséquences pour les choix de stratégies.

## Chapitre 5

# Lutter contre les causes de la pauvreté et de l'exclusion – Les stratégies politiques de la société civile

Le travail de développement mené par les partenaires de l'EED au niveau de la société civile vise à faire mieux respecter les droits, les besoins et les projets de développement des groupes de population défavorisés. Il a pour but de contribuer à la démocratisation des sociétés et a besoin de marges d'action démocratique pour pouvoir se déployer pleinement. L'objectif consiste à permettre aux personnes de faire usage de leurs droits et de renforcer leur potentiel d'autopromotion et leur pouvoir de négociation.

### Politisation et mondialisation de la société civile

Lorsque la mondialisation débute dans les années 1990, l'ensemble de la société civile ainsi que les partenaires du travail pour le développement écclésiastiques prennent conscience du fait que le renforcement de l'autopromotion ne peut constituer à lui seul un instrument efficace de lutte contre la pauvreté tant que subsistent les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion. On cherche alors des moyens d'influencer les politiques nationales et internationales afin qu'elles aillent dans le sens d'une gestion durable de la nature, d'une répartition plus juste des ressources et de la réalisation des droits de l'Homme. Pour compléter les projets d'autopromotion et de développement effectués auprès de la base de la population, les ONG de développement, les organisations de défense des droits de l'Homme ainsi que les mouvements sociaux naissants renforcent donc leur engagement politique.

Dès les années 1980, une société civile prend forme à l'échelle internationale. Parmi ses premières manifestations publiques visibles qui suscitent une résonance mondiale durable figure la conférence mondiale sur les femmes tenue en 1985 à Nairobi. Cette conférence devient la clé de voûte d'une constellation vaste et diversifiée d'organisations de femmes non étatiques venues de toutes les régions du monde. Le « sommet de la terre » des Nations Unies tenu en 1992 à Rio de Janeiro pose le deuxième jalon de la société civile internationale. Dès lors, la société civile emploie les confé-

rences internationales et les processus réunissant des acteurs étatiques ou multilatéraux tels que l'ONU, la FAO, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'OCDE, le G20, etc., comme des forums publics lui permettant de mener son travail de lobbying et d'advocacy. En 2001, elle crée également sa propre plateforme mondiale en fondant le Forum social mondial qui rassemble sous le mot d'ordre « Un autre monde est possible » un vaste éventail de mouvements sociaux, de réseaux, d'ONG et de groupes d'action.

Ces dernières années, en sus des débats sur les droits de l'Homme et le climat, c'est avant tout la discussion internationale sur « l'efficacité du développement » qui a revêtu une grande importance pour la société civile. Prenant pour point de départ la déclaration de Paris adoptée en 2005 et le Programme d'Action d'Accra (PAA) datant de 2008 ainsi que les décisions prises lors de la conférence de Busan en 2011, un vaste débat s'est déployé autour des notions de démocratie et de participation politique, de gouvernance, de transparence et de responsabilité (obligation de rendre des comptes), abordant également l'impact de la coopération pour le développement.

Dans ce cadre, d'importants instruments de promotion de la transparence et de la participation politique ont été introduits, tels que le principe de « responsabilité mutuelle », soit une obligation intergouvernementale de rendre des comptes, complété par le principe de « responsabilité nationale » selon lequel les gouvernements sont tenus de rendre des comptes au sein de leur pays et donc également à leur société civile. Même si la participation des acteurs de la société civile est prise bien plus au sérieux que par le passé, nos partenaires déplorent le fait que les décisions politiques finales ne tiennent souvent pas compte des principales préoccupations de la société civile. Ainsi, malgré les appels insistants lancés par la société civile, la croissance continue d'être considérée comme le moteur du développement; les questions de lutte contre la pauvreté et de justice sont ainsi reléguées au second plan.

### Pour le respect des droits des peuples autochtones partout dans le monde - Tebtebba

Tebtebba est une organisation non gouvernementale internationale fondée en 1996 par des représentants de peuples autochtones afin de renforcer leurs compétences et de représenter principalement à l'échelle mondiale leurs intérêts de manière indépendante et concertée. La création de cette organisation a été motivée par le constat que les décisions prises à huis clos par la Banque mondiale ou d'autres organes multinationaux et entreprises internationales ont un impact catastrophique sur les espaces et les perspectives de vie des peuples autochtones.

En outre, dans les années 1990, de nombreux représentants des communautés autochtones ne disposaient pas des connaissances, des contacts ni des voies permettant l'accès aux mécanismes participatifs de la scène internationale. Le débat sur les droits autochtones était donc à l'époque majoritairement mené par des non-autochtones. Depuis, Tebtebba a fortement œuvré à faire valoir les préoccupations et points de vue des peuples autochtones auprès des politiques nationales et internationales et à assurer que leurs droits soient réalisés.

Le nom Tebtebba provient de la langue d'un peuple des Philippines, où se trouve le siège de l'organisation. Il désigne un processus de discussion fondé sur le consensus et qui aboutit à l'action.

À l'échelle locale, Tebtebba offre notamment des formations continues aux communautés autochtones, organise des programmes de dialogue au sein de la société civile et soutient les avocates et les avocats lors de litiges. Tebtebba mène également des travaux de recherche dans les domaines des savoirs traditionnels, de la biodiversité, de la gestion autochtone des forêts, du changement climatique et des questions d'égalité entre les sexes.

En 2007, les Nations Unies ont adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Cette déclaration définit des normes minimales de protection des droits des peuples autochtones. Depuis, Tebtebba travaille à sensibiliser les peuples autochtones et les gouvernements à leurs droits et devoirs respectifs. À l'échelle internationale, Tebtebba participe à la mise en œuvre des directives de cette déclaration au sein du programme environnemental des Nations Unies, du programme des Nations Unies pour le développement et pour la Banque mondiale. L'organisation occupe la fonction de conseiller spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Ces dernières années, Tebtebba a renforcé ses activités d'advocacy en matière de changement climatique et a ainsi pu obtenir l'inscription des droits des autochtones dans l'accord forestier de la convention des Nations Unies sur le climat.

Site Internet : [www.tebtebba.org](http://www.tebtebba.org)

### La diversité et l'articulation des approches stratégiques

De par leur participation politique accrue à tous les niveaux, les organisations de la société civile ont contribué ces deux dernières décennies aux processus de décentralisations et de démocratisation, à l'avancée de l'État de droit et à une visibilité et une résonance plus fortes des mouvements autochtones et féministes. L'étude a démontré de manière saisissante la diversité des stratégies em-

ployées par la société civile développées au fil des ans. Les organisations de la société civile s'engagent pour la réalisation des droits de l'Homme qu'ils soient civiques, politiques, économiques, sociaux ou culturels, et prennent part à l'élaboration de projets de loi. Elles conseillent et accompagnent les acteurs politiques nationaux et internationaux et exigent des comptes, de la transparence et une bonne gouvernance. Elles sont donc des co-actrices constructives et des gardiennes ou instances de surveillance peu commodes, et sont par consé-

### Responsabilité sociale des entreprises – Bench Marks Foundation/Afrique du Sud

La Bench Marks Foundation (BMF) a été créée en 2003 par l'archevêque anglican et prix Nobel de la paix Desmond Tutu. Face à la mondialisation galopante, cette fondation rappelle aux entreprises leur responsabilité sociale et exige qu'elles agissent de manière socialement responsable. La BMF surveille de près les acteurs économiques, consigne les exactions commises à l'encontre de la nature et de la vie sociale dans l'environnement des groupes d'entreprises.

En se fondant sur la documentation ainsi constituée, l'organisation soumet les pratiques d'entreprises qui posent problème au débat public. Les acteurs concernés sont principalement de grandes entreprises minières sud-africaines et des chaînes de commerce de détail. La responsabilité sociale des entreprises minières concerne le traitement qu'elles réservent aux personnes qui vivent dans leur zone d'influence ainsi qu'à leur environnement. Des conflits ayant pour objet l'accès à l'eau, des plaintes concernant des déversements acides et des altercations au sujet du droit foncier et de l'utilisation de la terre surviennent régulièrement. Les entreprises minières sont certes dotées de programmes sociaux mais elles considèrent les communautés locales comme des facteurs de trouble plutôt que comme des partenaires. La BMF consigne par écrit la situation

actuelle, explique aux communautés quels sont leurs droits, et les conseille en matière de représentation des intérêts et d'organisation de campagnes. L'organisation entretient des contacts avec les médias et mobilise les Églises afin de gagner leur soutien. Dans le même temps, la BMF tente de créer une plateforme destinée au dialogue entre exploitants de mines et personnes concernées qui implique les instances gouvernementales dans les discussions.

Dans le domaine du commerce de détail, la Bench Marks Foundation s'est penchée sur l'expansion des chaînes de supermarchés sud-africaines dans les pays voisins tels que le Malawi, la Zambie et le Swaziland. L'enjeu de la responsabilité sociale porte ici d'une part sur les conditions de travail: les salaires des employés ne suffisent pas à couvrir le coût de la vie. D'autre part, la politique d'expansion extrêmement agressive de ces chaînes a des répercussions sur les petites productrices et petits producteurs locaux: ils sont évincés du marché parce que les filiales des chaînes n'achètent pas leurs produits. En s'appuyant sur les résultats accablants des recherches menées, la fondation exige l'instauration de normes éthiques pour les entreprises et s'engage afin que les entreprises les respectent.

*Site Internet : [www.bench-marks.org.za](http://www.bench-marks.org.za)*

quent un élément indispensable à une démocratie vivante.

La stratégie adoptée par les organisations consiste souvent à relier développement, renforcement et mise en réseau de structures de la société civile à différents niveaux, développement des compétences, mise en œuvre d'approches de défense des droits et soutien apporté au potentiel local d'autopromotion. L'autonomisation, le travail de lobbying et d'advocacy ainsi que l'exigence de droits garantis par écrit auprès des autorités, des instances gouvernementales, des parlements et des

tribunaux sont pour ainsi dire des « stratégies clé » qui sous-tendent la plupart des projets du domaine de promotion « renforcement de la société civile ».

### **Influencer les législations nationales afin de réaliser les droits universels de l'Homme**

Au cours des années passées, la société civile a ainsi pu obtenir un certain nombre de résultats partout dans le monde, même dans des conditions générales parfois difficiles. La législation constitue un champ d'action important. Dans de nombreux pays, les organisations de développement et

### Les budgets citoyens et l'influence exercée sur la politique de l'État - CEDEPAS/Pérou

La lutte contre la pauvreté et ses causes est plus efficace lorsque les citoyennes et citoyens participent aux décisions prises au niveau local, c'est ce que prouve le travail que mène CEDEPAS dans le Nord du Pérou. Depuis 1990, ce centre œcuménique œuvre à la promotion du développement social dans les régions rurales de la côte pacifique et des hauts plateaux andins.

Le CEDEPAS a dans un premier temps concentré ses efforts sur deux aspects prioritaires: le social et l'économique. Dans les communautés villageoises, il fallait convaincre les personnes de prendre leur destin en main et de cesser d'attendre que l'État apporte « d'en haut » telle ou telle amélioration à une école ou à un dispensaire de santé. Ainsi, dans les villages, le CEDEPAS a transmis des compétences permettant à la population d'analyser les problèmes locaux et de mettre en œuvre de manière collective des petits projets pour résoudre ces problèmes. Parallèlement à cela, le centre a encouragé la dynamisation des petites exploitations agricoles. En fournissant des conseils techniques ou l'argent nécessaire au financement de dispositifs d'irrigation, il a aidé à diversifier la production et à augmenter les rendements, permettant ainsi d'améliorer l'autosuffisance des ménages et les ventes de denrées alimentaires.

Au Pérou, le retour de la démocratie en 2001 s'est accompagné du renforcement des instances

communales et de la participation citoyenne aux décisions publiques. Les structures étatiques locales disposent de compétences et de moyens financiers plus importants mais ne savent souvent pas comment les utiliser correctement. Le CEDEPAS étend son approche en y ajoutant un élément politique: afin de mettre un terme au délaissement des espaces ruraux, il développe de nouvelles formes de collaboration entre les initiatives sociales et les instances étatiques. Un nombre croissant des comités citoyens, de groupements de producteurs, de groupes de femmes ou d'initiatives de jeunes participent aux débats portant sur l'élaboration des budgets communaux. Des mécanismes ont été mis en place permettant aux citoyens de vérifier que les investissements prévus sont bien effectués. Depuis, la population a pris conscience du fait qu'elle dispose de droits et cesse de se cantonner à un rôle de quémandeur, et la sphère politique et l'administration gèrent les ressources de manière plus transparente et plus efficace. Le nouveau défi du CEDEPAS consiste à renforcer l'action au-delà du cadre local. C'est pourquoi l'organisation s'engage en faveur de la création de forums et de mécanismes qui réunissent l'État, les groupes citoyens et les entreprises privées afin de dessiner des perspectives de développement régional permettant d'envisager une gestion durable des ressources et un avenir juste et démocratique dans les provinces de Cajamarca, La Libertad ou Piura.

*Site Internet : [www.cedepas-centro.org](http://www.cedepas-centro.org)*

de défense des droits de l'Homme ont contribué à la législation et aux réformes constitutionnelles. On peut citer à titre d'exemple les lois relatives au droit à l'alimentation, au droit à la liberté d'information et d'association, au droit à un travail digne et justement rémunéré, à l'égalité des femmes, à leurs droits en matière de procréation et à la lutte contre la violence envers les femmes. On peut également citer les lois relatives au statut et aux droits des groupes de population autochtones, aux droits

des enfants et des personnes handicapées, à la réforme agraire, à la décentralisation politique et à l'introduction du principe de subsidiarité dans le domaine des prestations sociales de base.

L'influence exercée sur la législation vise également à rappeler aux gouvernements le respect des devoirs étatiques auxquels ils ont souscrit en ratifiant les traités internationaux sur les droits de l'Homme. Dans de nombreux pays, la société civile

a tenté, avant l'introduction des nouvelles lois sur les ONG et des lois dites anti-terrorisme, de s'opposer à l'érosion des marges d'action démocratique.

### **La participation à la conception des politiques gouvernementales et des budgets de l'État**

Les politiques thématiques et sectorielles nationales et internationales constituent un autre champ d'action important de l'engagement de la société civile. Ces dernières années, la société civile a pu faire valoir dans de nombreux pays son point de vue et l'inscrire dans les politiques de paix, d'éducation, de santé, et dans les politiques agricoles et économiques. Ses positions ont également été prises en compte de manière claire dans les stratégies relatives au VIH/Sida, à l'eau, au désendettement des États et à la lutte contre la pauvreté. Là où la démocratisation et la décentralisation ont été menées à bien, les acteurs de la société civile sont désormais impliqués dans la planification des budgets communaux et nationaux. La mise en place et la surveillance des budgets citoyens sont pratiquées depuis de nombreuses années dans plusieurs pays d'Amérique latine (par exemple au Pérou).

### **Le suivi de l'État de droit et de la bonne gouvernance**

Les organisations non gouvernementales poursuivent leur engagement et leur action afin que la justice, la police et l'armée respectent les principes et les procédures de l'État de droit et s'y tiennent, préservent les droits de l'Homme et entament des poursuites en cas de violation de ces droits. Elles observent les élections et surveillent la lutte contre la corruption ainsi que les mécanismes de transparence et de responsabilité (obligation de rendre des comptes) prévus à l'échelle gouvernementale.

### **La participation à la politique et à la défense des droits de l'Homme à l'échelle internationale**

À l'échelle internationale, les institutions spécialisées, les ONG nationales et internationales,

les mouvements sociaux et les groupements d'intérêts font du lobbying auprès des acteurs multilatéraux tels que l'ONU, l'OIT, l'OMC et la Banque mondiale. Ce travail porte principalement sur les droits de l'Homme civiques et politiques, sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur les droits des femmes et des autochtones. Il vise également les stratégies politiques internationales relatives à l'alimentation mondiale, à la biodiversité, au génie génétique, à l'eau, au climat et aux questions économiques mondiales.

Les organisations de la société civile participent à des conférences ainsi qu'aux cycles de travail préalables et postérieurs à ces conférences (par exemple dans le cadre de la discussion sur l'efficacité du développement ou du sommet Rio+20), aux procédures de surveillance des droits de l'Homme (par exemple à l'examen périodique universel au Népal) ainsi qu'à des initiatives internationales pour la transparence (par exemple à l'Initiative pour la transparence des industries extractives, ITIE). Elles organisent leurs propres plateformes mondiales (par exemple le Forum social mondial) et rédigent des contre-rapports consacrés à la mise en œuvre nationale des traités des Nations Unies sur les droits de l'Homme. Dans certains cas, elles parviennent à convaincre des entreprises privées de modifier leur politique d'entreprise selon des critères sociaux, écologiques ou de politique de développement. Pour ce faire, elles effectuent des évaluations d'entreprises ou leur attribuent des labels sociaux et écologiques.

### **Les défis que présentent les structures de participation politique**

La quantité et la diversité des exemples attestent de la participation intensive de la société civile à la formation de la volonté politique et aux processus décisionnels et de la réelle possibilité d'une participation efficace. Toutefois, les systèmes de démocratie participative existants présentent aussi des faiblesses qui peuvent remettre en cause le succès des efforts participatifs. Ainsi, le caractère informel des structures et des processus

constitue un point faible: dans de nombreux pays encore, la participation n'est pas suffisamment ancrée dans les structures, dans la législation et les procédures, elle n'est mise en place que ponctuellement et n'est pas dotée de ressources suffisantes. En outre, les organes auxquels les acteurs de la société civile participent ne disposent pas toujours de mandats, de compétences ou de règles de procédure claires, de sorte que les résultats de leurs travaux n'ont pas de caractère contraignant et ne peuvent être appliqués durablement. Les représentants des gouvernements y accordent parfois trop peu de valeur et manquent de volonté politique vis-à-vis des acteurs non étatiques. Enfin, il arrive que les résultats des consultations soient contrecarrés par des décisions prises à d'autres niveaux. À cet égard, il est urgemment nécessaire de procéder à des améliorations.

## Chapitre 6

# Professionnalisation et mise en réseau – Développement de compétences et de structures au sein de la société civile

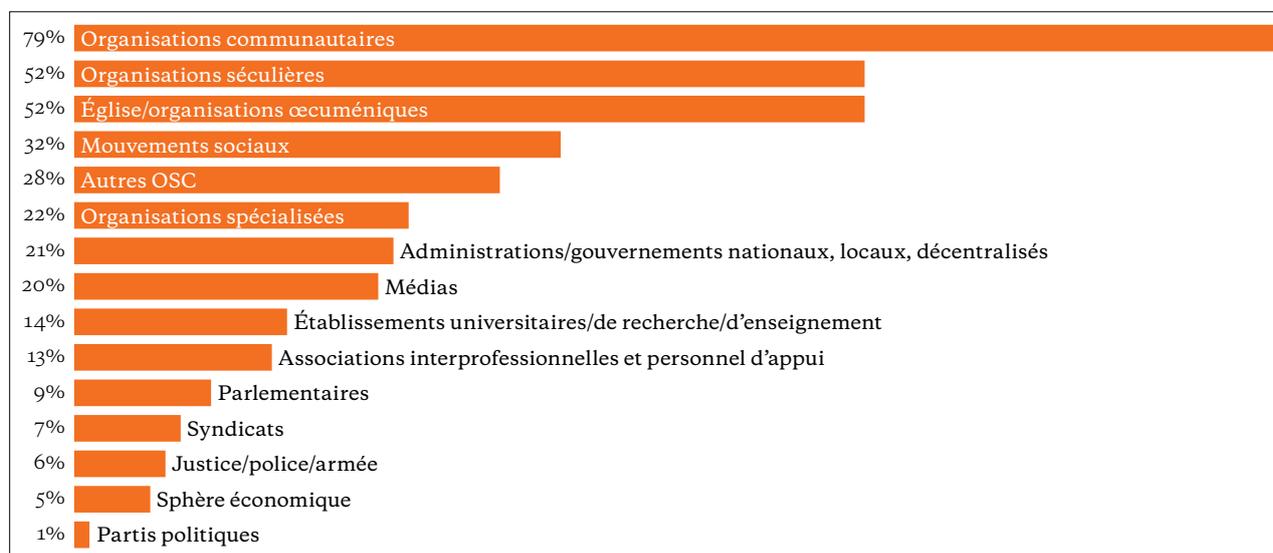
Ces dernières années, le renforcement de la participation politique des organisations de la société civile s'est accompagné d'une hausse des exigences qui s'imposent à elle en termes de connaissances techniques, de professionnalisme et d'efficacité de ses structures. C'est pourquoi depuis longtemps, le développement de compétences et de structures compte parmi les mesures d'aide les plus importantes du travail de développement que mène l'Église afin de renforcer la société civile.

Le soutien offert a porté ses fruits, comme le révèle l'étude. Les compétences en politique de développement et dans les domaines techniques se sont accrues, les structures de coopération et de mise en réseau au sein de la société civile se sont diversifiées et complexifiées tant sur le plan horizontal (transthématique) que vertical (lié à un seul thème). Notamment les ONG qui effectuent du lobbying auprès des gouvernements et des institutions multilatérales et qui siègent à titre régulier au sein des organes consultatifs et des comités techniques au niveau national et international ont professionnalisé leurs activités.

### Une grande diversité de contacts avec des publics spécialistes, le monde politique et la société

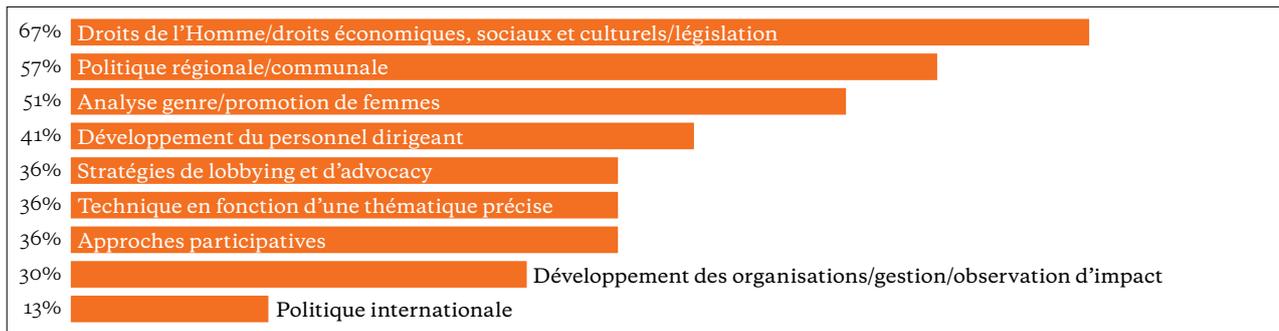
Il existe de nombreuses connexions entre la société civile d'une part et les publics spécialistes, la sphère politique et tout un éventail d'acteurs de la société d'autre part. Désormais, les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme ne travaillent plus uniquement avec d'autres ONG, organisations issues de la base, Églises et mouvements sociaux tels que les mouvements autochtones, féministes et écologiques. Elles ont tissé des liens avec des organisations et des groupements spécialisés dans des domaines thématiques et dans des secteurs extrêmement variés (justice, santé, éducation, agriculture, etc.) mais également avec les médias, les universités et les établissements de recherche et de formation. Elles échangent également avec les syndicats, les chambres de commerce, les groupements économiques, les agences et les administrations étatiques, les parlementaires et avec la justice. Les organisations de défense des droits de l'Homme cherchent en particulier à nouer un dialogue avec la police et l'armée.

**Figure 1 : Partenaires de coopération**



Nombre de projets : 267. Plusieurs réponses possibles

**Figure 2 : Contribution au renforcement de la société civile : développement des compétences**



Nombre de projets : 242. Plusieurs réponses possibles.

### La diversification des compétences

Ce vaste éventail d'expériences de coopération et de mise en réseau a également permis à la société civile d'approfondir ses compétences. L'étude a révélé clairement le spectre des compétences des partenaires. De nombreuses organisations de développement et de défense des droits de l'Homme disposent à l'heure actuelle de solides compétences juridiques ou bien sont en contact avec des juristes auxquels elles peuvent faire appel si elles ont besoin de connaissances spécialisées. Elles sont ainsi en mesure d'engager des procédures judiciaires pour faire appliquer les droits de l'Homme ou d'engager des poursuites en cas de violation de ces droits.

Les travaux de recherche, de documentation et de référencement ont permis aux organisations de la société civile d'élaborer et d'acquérir des connaissances fondées en matière économique et écologique et dans des domaines aussi divers que, par exemple, le génie génétique, l'agriculture et le VIH/Sida. En prenant part à des mesures de participation politique, les organisations de la société civile se sont familiarisées avec les mécanismes d'élaboration des budgets étatiques et de planification territoriale, aux procédures en vigueur lors de conférences internationales et à la rédaction de contre-rapports à destination des organes de l'ONU. Les instances gouvernementales, les au-

torités et les parlements sollicitent les ONG et les instituts renommés issus de la société civile pour qu'ils effectuent des consultations d'experts et dispensent des formations spécialisées sur des thèmes précis. Dans certains pays, les ONG dispensent des formations aux effectifs de police et au personnel de l'armée à la demande des autorités afin de les sensibiliser aux droits de l'Homme et de leur apprendre à les respecter.

### Le défi de la gestion institutionnelle des connaissances

La plupart des organisations de la société civile ont aussi conscience de la nécessité d'élargir et de mettre à jour constamment leurs compétences au vu des problématiques changeantes et des nouvelles découvertes effectuées. À cet égard, il est nécessaire de disposer de systèmes d'apprentissage institutionnel de qualité. Les savoirs sont trop souvent concentrés entre les mains des cadres dirigeants et liés à des personnes précises. Les fluctuations et les stratégies de développement lacunaires en termes de personnel ainsi que le manque de structures participatives font également obstacle à la systématisation du développement, de la diffusion et de l'utilisation institutionnelles des connaissances. Les petites ONG notamment et les organisations communautaires, du fait de la quantité limitée des ressources dont elles disposent, sont souvent dépassées lorsqu'elles doivent faire

face aux impératifs de développement institutionnel des compétences. C'est pourquoi l'élaboration de systèmes institutionnels de gestion des connaissances est un défi qui se pose aujourd'hui à de nombreuses organisations de la société civile.

En outre, elles sont confrontées au problème de la fuite des cerveaux: le personnel qualifié issu de la société civile est souvent débauché par les organisations internationales, par les gouvernements et les entreprises privées qui proposent des emplois lucratifs. Si ce débauchage a pour effet positif d'ouvrir de nouveaux accès et de nouvelles possibilités de participation active à la société civile, ses organisations y perdent des compétences.

### **Professionnalisation et différenciation**

L'étude révèle que la professionnalisation des ONG s'accompagne en règle générale d'une différenciation accrue au sein de la société civile, notamment entre ONG et « organisations issues de la base ». La professionnalisation peut donner lieu à une fragmentation de la société civile et à une perte de confiance entre les différents acteurs. Les valeurs, les cultures propres aux organisations et les approches de travail peuvent fortement diverger d'une organisation à l'autre de telle manière à ce que des mesures pour renforcer les relations de confiance soient nécessaires. Dans de telles situations, il est important que les acteurs clé de la société civile prennent des initiatives: il peut être utile de mettre en place des processus de réflexion commune sur les rôles respectifs et la perception de son propre travail, sur la gestion des conflits, sur les objectifs communs et les possibilités stratégiques de garantir une certaine complémentarité des activités et de mettre en place une répartition du travail.

### **Mise en réseau horizontale et verticale**

L'observation des réseaux horizontaux et verticaux met en lumière d'autres transformations qui touchent la société civile. Si jusque dans les années 1990, les organisations faîtières nationales

transthématiques jouaient un rôle d'importance dans de nombreux pays, désormais, ce sont surtout les réseaux thématiques et sectoriels qui jouent un rôle d'envergure, comme le révèle le questionnaire soumis aux partenaires dans le cadre de cette étude. Des réseaux de ce type sont présents sur tous les continents, par exemple dans les domaines du développement rural, de la sécurité alimentaire, de l'artisanat, du commerce mondial, de l'environnement, du climat, des droits des autochtones et des femmes, etc. Les partenaires interrogés sont souvent bien insérés dans des réseaux verticaux liés à leur thématique principale, réseaux reliant entre elles les échelles micro, méso et macro. Grâce à leur spécialisation technique, de nombreux réseaux sont très compétents et influents dans leurs champs thématiques respectifs. Ils effectuent des tâches diverses qui varient entre élaboration d'outils conceptuels et de politiques, activités communes de lobbying et d'advocacy, échanges et dialogues, et renforcement de capacités, de la coordination et de l'assurance de qualité entre autres.

La structure de coopération est fortement marquée par des lignes de partage thématiques de sorte que les organisations ont du mal à consolider leurs positionnements communs et transthématiques en matière de politique de développement, par exemple sur la question des budgets de l'État, des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, de la politique des acteurs multilatéraux tels que le G20 ou le programme sur l'efficacité de l'aide au développement. Les réponses apportées pour remédier à ces difficultés varient d'un pays à l'autre. Tandis que, dans certains pays, les associations faîtières nationales suscitent des espoirs nouveaux (par exemple en Inde), on observe ailleurs (par exemple au Pérou, au Zimbabwe et en Afrique du Sud) que les organisations favorisent plutôt les alliances ponctuelles et liées à un événement particulier. Dans l'ensemble, une tendance à l'amélioration des réseaux et de leur coordination se dessine clairement. Cette tendance se manifeste également à travers le pourcentage élevé de modèles complexes de coopération mis en œuvre par l'EED :

### Développement structurel et mise en réseau - CASA/Inde

Le Church's Auxiliary for Social Action (CASA) est la plus grande organisation partenaire de l'EED en Inde et constitue l'œuvre d'entraide de 24 Églises protestantes et orthodoxes. Le CASA participe à l'échelle nationale aux programmes ruraux de lutte contre la pauvreté en mettant en place des organisations et des réseaux de groupes de population pauvres (notamment les Adivasis et les Dalits), en renforçant leur participation politique notamment au sein des structures locales de gouvernement et également en menant des activités de lobbying et d'advocacy.

Afin de permettre une transformation en profondeur de la situation des peuples autochtones, le CASA ne se contente pas d'aider ces peuples à assurer leurs moyens d'existence matériels. Ils apprennent également à défendre ensemble leurs intérêts, prennent conscience de leurs droits et les revendiquent avec aplomb devant l'État. Il y a quelques années, le gouvernement fédéral d'Inde a accordé des droits à l'autonomie aux habitants autochtones. Cependant, de nombreuses personnes ignorent l'existence de ces droits. C'est pourquoi le CASA sensibilise les personnes autochtones aux possibilités de participation politique active dont elles disposent.

Outre ses programmes propres, le CASA travaille également en coopération avec des forums locaux d'organisations non gouvernementales dans de nombreux États fédéraux d'Inde, par

exemple dans l'Uttar-Pradesh, au Rajasthan ou au Jharkand. Ces forums entretiennent eux-mêmes une coopération étroite avec les mouvements locaux issus de la base. Grâce au financement de tels « faisceaux de projets » (Collective Forms of Cooperation, CFC), un soutien est accordé au travail de défense des droits mené en Inde par plus de 100 petites ONG et 1 000 groupes issus de la base, ainsi que par leurs réseaux à l'échelle des circonscriptions et à l'échelle fédérale. Les structures de la société civile qui ont ainsi émergé s'engagent avec succès pour la défense des droits des personnes pauvres en Inde, notamment pour leur accès aux ressources naturelles et aux prestations sociales et de base assurées par l'État.

Dans l'État fédéral de l'Orissa par exemple, 18 ONG locales ont établi des organisations issues de la base dans des districts ruraux. Depuis 2004, elles ont fondé dans 350 villages plusieurs centaines de groupes d'autopromotion (de femmes), de comités de développement villageois et de groupements d'intérêts professionnels dont les activités concernent près de 455 000 personnes. Les groupes issus de la base exigent que l'État fasse preuve de transparence et de responsabilité et mette en œuvre une meilleure gouvernance. Ces 18 ONG se sont constituées en un « forum », qui participe à la législation de l'État fédéral et assure par exemple que de nombreux Adivasis puissent bénéficier d'un programme pour l'emploi institué par l'État.

*Site Internet : [www.casa-india.org](http://www.casa-india.org)*

dans le domaine de promotion prioritaire « renforcement de la société civile », les réseaux, les forums et les plateformes représentent un quart des organisations partenaires.

Si la société civile souhaite agir en faveur des groupes de population défavorisés en jouant le rôle de moteur de la démocratie et du changement au sein de la politique de développement, il lui faut

disposer de connaissances fondées et de structures viables et indépendantes pour garantir sa vitalité et sa capacité d'action. C'est pourquoi à l'avenir, la politique d'aide du travail de développement mené par l'Église continuera d'accorder une priorité absolue au développement des compétences et des structures.

## Chapitre 7

# Côte à côte ou main dans la main ? – Les rapports entre le mouvement féministe et la société civile

Partout dans le monde, les organisations de femmes jouent un rôle considérable dans la réalisation des droits de l'Homme, dans la gestion civile des conflits, dans le renforcement du potentiel de paix, dans le travail de lobbying et d'advocacy ainsi que dans la recherche et l'élaboration de théories en matière de politique du développement. À maints égards, elles contribuent à renforcer les qualifications des acteurs de la société civile et à assurer l'évolution constante de leur travail. Notre étude a montré qu'aujourd'hui encore, la société civile ne reconnaît pas suffisamment cette compétence et ne l'exploite pas à sa juste mesure.

### L'engagement en faveur des droits de l'Homme et d'un changement de valeurs

La majorité de nos partenaires s'accorde à dire que les organisations de femmes apportent des impulsions décisives au débat sur l'équité, sur la paix et sur un développement viable et porteur d'avenir. On considère souvent qu'elles jouent un rôle précurseur au sein de la société civile quand il s'agit d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les droits des femmes, des enfants, des peuples autochtones ou des personnes discriminées selon certains critères notamment raciaux, religieux ou d'orientation sexuelle.

Nos partenaires saluent le fait que, depuis de longues années, elles ont largement contribué à inscrire les droits de l'Homme des groupes pauvres et marginalisés au cœur de débats publics, d'analyses scientifiques, de législations nationales et de la politique internationale. Le mouvement féministe contribue de manière décisive aux débats sur un développement viable et porteur d'avenir.<sup>1</sup> Les organisations de femmes s'engagent dans de nombreuses régions du monde en faveur d'un changement fondamental de valeurs qui place la qualité de la vie, la dignité humaine et l'équité, la coexis-

tence pacifique et fructueuse et la préservation de la création au centre des préoccupations.

### Des impulsions en faveur de l'équité genre par sexe et de la bonne gouvernance

Même si les organisations de femmes sont considérées comme des actrices importantes de la société civile, dans de nombreux domaines, les coopérations dynamiques entre celles-ci et d'autres organisations de la société civile demeurent encore trop rares. Souvent, seuls certains pans de la société civile connaissent les analyses et les concepts spécifiques développés tant par la recherche féministe que par les pratiques du mouvement féministe. Cependant, nos études ont montré que les acteurs de la société civile considèrent que les organisations de femmes donnent des impulsions décisives dans différents domaines : d'une part, elles influencent les questions de gouvernance en promouvant par exemple la pratique de l'autoréflexion critique ou les principes de transparence et de responsabilité, et d'autre part, elles apportent leurs qualifications aux ONG et aux mouvements sociaux dans le domaine de l'équité genre par sexe et de la planification de programmes tenant compte de la question analyse genre. Les organisations de la société civile soulignent que ce sont souvent les femmes qui sont à l'origine des réflexions sur les questions relevant des compétences sociales, par exemple sur le style de direction, la capacité à travailler en équipe et à gérer les conflits. Ce faisant, les femmes contribuent de manière directe et indirecte à l'évolution du travail de la société civile.

### « Thèmes féminins » versus « thèmes masculins » ?

Toutefois, il semblerait que dans certains domaines, les projets de femmes et les autres organisations de la société civile travaillent côte à côte sans se croiser.

Il ressort de l'étude que les organisations ont encore tendance à distinguer les « thèmes féminins » (= les thèmes « mous ») des thèmes « géné-

<sup>1</sup> Mies, Maria/Shiva, Vandana (1993) : *Ecofeminism*, Londres ; v. Braunmühl, Claudia (2010) : *Demokratie, gleichberechtigte Bürgerschaft und Partizipation*, in : Seidel, Irmi/Zahrnt, Angelika (dir.), *Postwachstumsgeellschaft : Konzepte für die Zukunft*, Marbourg, p. 189 - 197.

### Mouvement féministe et société civile - GWAVE/Philippines

L'organisation Gender Watch Against Violence and Exploitation (GWAVE) est une organisation de femmes qui effectue un travail de sensibilisation à l'équité genre par sexe et à la non-violence et offre aux victimes de violence sexuelle et domestique un soutien juridique et socio-psychologique dans la province de Negros oriental aux Philippines. Par le biais de son travail d'advocacy et de mise en réseau, GWAVE souhaite contribuer à l'instauration d'un système judiciaire efficace qui tienne compte des questions d'analyse genre par sexe et qui fasse respecter les droits des femmes et des jeunes filles ayant fait l'expérience de la violence.

Depuis quelques années, GWAVE fait participer les hommes à ses activités dans le cadre d'un projet pilote. Une organisation issue de la base composée d'hommes jeunes et adultes (Men Against Violence Association) effectue dans la commune d'Amlan un travail de sensibilisation à la non-violence, à une conception autre de la masculinité et à l'équité genre par sexe. Cette organisation s'engage en faveur de la réduction des violences à l'encontre des femmes. Le concept d'une « masculinité durable » permet de remplacer les relations de domination par un rapport de partenariat.

700 hommes, jeunes et adultes, ont d'ores et déjà participé aux ateliers mis en place par ce projet destiné aux hommes. Au cours de ces ateliers, les lois contre les violences ainsi que le rôle de la violence au sein d'une société à tendance patriarcale font l'objet d'une présentation. On compte

parmi les participants nombre de conseillers municipaux, d'employés communaux ainsi que des policiers. Cette formation menée par des hommes pour des hommes a permis d'augmenter le degré d'acceptation de la législation contre les violences. Un conseiller municipal rapporte qu'il n'est pas toujours facile d'adopter un comportement qui aille dans le sens de l'équité genre par sexe: « Pour la plupart des hommes, il est normal de se saouler dans les bars et de s'amuser avec des femmes plus jeunes ». Il discute avec ses amis, collègues et voisins de sa propre image de la masculinité, de ses modèles et de son comportement vis-à-vis des femmes. Le projet pilote sera étendu à d'autres communes.

GWAVE est reconnue comme organisation spécialisée dans le domaine de la réduction des violences à l'égard des femmes et de l'intégration des questions d'équité genre par sexe. De plus en plus souvent, la police et les services sociaux orientent les jeunes filles et les femmes victimes de violence vers GWAVE et les litiges trouvent une issue favorable pour les victimes. Les services étatiques font appel à cette organisation pour la formation de leurs employés et GWAVE siège désormais dans différentes commissions communales. Les administrations municipales sont de plus en plus nombreuses à dégager des fonds consacrés aux litiges impliquant des victimes de violence et aux mesures de formation pour ces mêmes victimes. D'autres institutions et ONG sollicitent de plus en plus souvent GWAVE pour découvrir son travail et s'en inspirer.

Site Internet : <http://gwave.webng.com>

raux » de la société civile (= les thèmes « durs » dominés par les hommes). Ce sont souvent les organisations de femmes qui traitent les problématiques liées à l'équité genre par sexe et qui s'intéressent aux droits de l'Homme des femmes et des enfants, tandis que les autres ONG placent rarement ces questions au centre de leur action. À l'in-

verse, trop rares sont les organisations de femmes qui s'intéressent avant tout au commerce international, au génie génétique ou à la question de la dette. Une approche intégrée de l'équité genre par sexe en termes de contenu pourrait permettre de dépasser ces catégories, en incitant les ONG « mixtes » à inscrire des « thèmes féminins » à leur

ordre du jour et à inclure des perspectives féminines et féministes dans toutes leurs thématiques. De même, il convient d'aider les organisations de femmes à traiter les thèmes généraux de la société civile et de la politique de développement.

### **Approche intégrée de l'égalité et autonomisation des femmes**

Notre étude montre que les femmes sont toujours sous-représentées parmi les cadres dirigeants des organisations de la société civile. Des programmes d'autonomisation des femmes, la promotion des cadres féminins ainsi qu'un travail de sensibilisation en ce sens au sein de la société civile pourraient permettre de remédier à ce déséquilibre. Les organisations actives dans les domaines du développement et des droits de l'Homme se prononcent en faveur d'un renforcement des compétences en matière d'équité genre par sexe au sein de la société civile. Malgré les nombreux changements survenus ces vingt dernières années, on constate dans certaines organisations au sein desquelles des hommes et des femmes travaillent ensemble un manque de sensibilité, de volonté politique et de connaissances en matière d'équité genre par sexe. Ces lacunes affectent aussi bien les structures mêmes des organisations que leurs programmes. Dans de nombreuses organisations, l'expérience a montré que la situation évolue lorsque l'introduction de stratégies concernant l'équité genre par sexe s'accompagne de plans de mise en œuvre. Sur le plan conceptuel, l'intégration des approches développées par les chercheuses et les théoriciennes féministes pourrait donner des impulsions décisives aux discours de la société civile. Il ne fait aucun doute qu'un renforcement de leur collaboration serait un enrichissement bénéfique tant pour les organisations de femmes que pour la société civile.

## Chapitre 8

# La bonne gouvernance commence chez soi – Transparence et responsabilité au sein de la société civile

L'étude montre que parmi les principales préoccupations qui animent la société civile figure le souci de s'engager pour les principes démocratiques tels que la participation, la transparence et la responsabilité. La plupart des organisations revendiquent le fait qu'elles ne se contentent pas d'exiger le respect de ces principes de la part des gouvernements, mais qu'elles se doivent elles-mêmes de garantir le respect de la « bonne gouvernance » en leur sein. Elles sont conscientes que pour garantir non seulement leur légitimité démocratique et le caractère démocratique de leurs structures internes mais aussi leur acceptation et appréciation par la société, elles sont tenues de satisfaire elles-mêmes aux exigences qu'elles formulent à l'égard des institutions étatiques.

### Prendre la responsabilité au sérieux

La plupart des organisations de la société civile prennent cette responsabilité très au sérieux et accordent une grande importance à leurs propres structures décisionnelles et de gestion. Elles recourent à des processus participatifs, à une gestion financière transparente et à des systèmes qualifiés de planification, de suivi et d'évaluation. Dans de nombreux pays, elles sont soumises à des conditions strictes concernant la rédaction de rapports ou la comptabilité, imposées par les autorités comme par les bailleurs de fonds étrangers. Ceci se reflète dans leurs structures internes qui doivent remplir ces conditions. En outre, une large part de la société civile conçoit l'obligation de rendre des comptes dans son sens large, soit comme le devoir de se justifier devant la population locale dont les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme relaient les préoccupations à l'échelle nationale ou internationale.

### La mauvaise gouvernance favorise les crises

Le débat sur les forces et les faiblesses des structures de gouvernance de la société civile est mené depuis de longues années, notamment au sein des ONG. Là où l'évolution des structures et des systèmes des organisations n'a pas suivi celle

des défis toujours plus complexes qui se posent aujourd'hui, là où la participation et l'obligation de rendre des comptes sont lacunaires voire où la corruption est de mise, des crises institutionnelles sont susceptibles de survenir. En l'absence de mesures adéquates de restructuration, ces crises peuvent entraîner l'effondrement des organisations concernées. Dans les pays où les marges d'action démocratique sont restreintes et où les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme sont entravées dans leur travail ou bien persécutées, il s'avère indispensable de disposer de structures de bonne gouvernance de qualité. En effet, dans de telles conditions, les faiblesses administratives, les manquements dans la gestion financière ou les infractions aux obligations d'informer et de rédiger des rapports sont souvent utilisés comme prétexte pour retirer les autorisations de travail aux organisations vues d'un mauvais œil ou pour les criminaliser.

### Poursuivre le développement des normes de gouvernance

La société civile a pleine conscience de cette problématique. Dans de nombreux pays, les organisations fédératrices issues de la société civile ont lancé des processus de réflexion auto-critique consacrés à l'analyse des forces et des faiblesses et au débat sur les normes de gouvernance. Parmi les principaux défis qui se posent figurent l'existence d'organes de surveillance forts dotés des mandats correspondants, la séparation nette entre les pouvoirs législatif et exécutif, la garantie de disposer de systèmes de gestion efficaces et de procédures adéquates (planification, suivi, évaluation, gestion financière, gestion des connaissances) permettant de rendre des comptes. Il faut également veiller à disposer de structures décisionnelles transparentes et participatives et de concepts de développement du personnel, à assurer la formation d'une nouvelle génération de cadres ainsi qu'à adopter des stratégies concernant l'équité genre par sexe accompagnées des plans de mise en œuvre et des systèmes de suivi correspondants. Dans certains pays, des normes ont été fixées et des mécanismes

de contrôle effectué sur la base du volontariat ont été élaborés, par exemple en Éthiopie sous la forme d'un code de conduite ou en Ouganda sous la forme d'un système d'assurance de qualité.

Ces dernières années, ce sont avant tout les débats sur l'efficacité du développement qui ont attiré l'attention du grand public sur les questions de transparence et d'obligation de rendre des comptes. Les discussions à ce sujet au sein de la société civile ont débuté, quant à elles, dès les années 1970.

## Chapitre 9

# La coopération pour le développement en pleine transition - Quelles conséquences pour la société civile ?

La coopération pour le développement menée en collaboration avec la société civile et en son sein est en transition. Depuis vingt ans, le travail de développement mené par la société civile s'est politisé et professionnalisé. Comme le montre l'étude, ceci a donné lieu à une différenciation accrue des acteurs de la société civile et à une modification de la « répartition du travail ».

Au-delà du travail pratique de développement qu'elles mènent auprès de la base de la population, une partie des ONG ont renforcé leur engagement politique à l'échelle communale, nationale voire même internationale. Des organisations communautaires de plus petites tailles ont alors souvent occupé l'espace et assumé la réalisation de projets pratiques menés sur le terrain. De nombreuses ONG associent aujourd'hui le travail auprès de la base de la population au dialogue politique et aux activités de lobbying et d'advocacy auprès des gouvernements et des organisations internationales.

### L'articulation de l'autopromotion et de la participation politique

Là où les différents niveaux sont bien articulés entre eux, le potentiel d'impact de l'action de la société civile s'est clairement accru. Les démarches locales de développement peuvent ainsi être sécurisées grâce à la participation à la conception des conditions politiques générales. Les personnes concernées sont plus susceptibles de pouvoir faire appliquer leurs droits économiques, sociaux et culturels sur le terrain lorsque leurs préoccupations sont relayées à l'échelle nationale et internationale.

De nombreux partenaires du Service de l'Église pour le Développement adoptent l'approche stratégique qui consiste à combiner travail auprès de la base et participation politique, que ce soit au sein de leurs propres programmes ou grâce à la mise en réseau avec d'autres acteurs. L'expérience leur a montré en effet que cette approche rend plus durable le développement du potentiel d'autopromotion et accroît la probabilité de réaliser les droits de

l'Homme. Les personnes concernées peuvent ainsi influencer plus fortement les conditions générales. L'EED soutient ces approches car elles se prêtent particulièrement bien à traiter les causes structurelles de la pauvreté et à diffuser les valeurs de justice et de dignité humaine jusque dans la sphère politique.

### L'imbrication du travail de lobbying et des actions de contestation

Partout dans le monde, la société civile recourt de plus en plus à ces formes d'action en faisant preuve de créativité. Cette démarche est couronnée de succès en particulier là où les initiatives issues de la base, les organisations de lobbying et les mouvements sociaux coopèrent dans un climat de confiance. Un tel climat existe dans de nombreux pays, notamment dans ceux où ces acteurs partagent des préoccupations communes précises. Cependant, comme le montre l'étude, il est parfois nécessaire de surmonter la méfiance et les réserves mutuelles. On a « d'un côté de la barrière » les militantes et militants qui descendent dans la rue et organisent des campagnes et des actions de contestation afin de défendre leurs droits et qui sont perçus par les ONG comme des acteurs engagés mais peu professionnels.

Tandis que « de l'autre côté de la barrière » se trouvent les professionnels chevronnés du lobbying membres d'ONG qui participent à titre consultatif aux commissions techniques des gouvernements et des parlements et agissent politiquement lors des conférences internationales, sur lesquels les initiatives issues de la base portent parfois un regard méfiant. Certaines campagnes ou certains groupes d'action voient en eux des « professionnels du lobbying de conférence » coupés de la réalité du terrain et mettent leur légitimité en cause. D'après nos partenaires interrogés, cette situation requiert de renforcer la confiance mutuelle et d'élaborer des stratégies d'action communes. Le travail de l'Église pour le développement encourage à dessein la coopération entre les différents acteurs ainsi que l'interaction et la complémentarité des

diverses approches de travail car cette pluralité favorise le renforcement de la société civile.

### **Des partenaires à part entière pour de nombreux gouvernements**

Du fait des changements profonds qui ont touché ces dernières années tant le paysage des bailleurs de fonds internationaux que leur politique de financement, la société civile se trouve face à des défis nouveaux. Ainsi, le processus lancé par la déclaration de Paris en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement menée par les États a eu de larges conséquences également sur les acteurs non étatiques. La société civile est devenue un partenaire à part entière pour de nombreux gouvernements en matière d'assistance budgétaire entre États, de planification et de mise en œuvre de projets de développement particuliers, concernant l'obligation de rendre compte de l'utilisation des financements et l'observation de l'impact. La coopération entre les acteurs étatiques et les organisations non étatiques de développement et de défense des droits de l'Homme s'est renforcée, avec l'espoir que cela aboutisse à une utilisation des financements qui soit plus efficace et ait un plus fort impact, et permette également d'atteindre plus rapidement les objectifs de la politique de développement. La société civile en a retiré un rôle nouveau qu'elle se doit d'assumer. Pour ce faire, il lui faut disposer de compétences adéquates et de structures viables.

### **Entre plans d'action imposés et appropriation par le peuple**

Les acteurs de la société civile ont également constaté qu'ils risquent parfois de perdre une partie de leur indépendance dans les processus participatifs et de s'éloigner du point de vue des personnes concernées. Afin d'augmenter leur efficacité, certains gouvernements et organisations multilatérales ont tendance à centrer les plans d'action de développement sur des thématiques précises et à déterminer leur contenu à l'avance, et ce aussi bien quand il s'agit de collaborations inte-

retatiques que de partenariats avec la société civile. L'attribution de financements est de plus en plus conditionnée à des thèmes précis ce qui entraîne une compétition entre ONG.

Ainsi, les organismes d'entraide et leurs partenaires dans les pays du Sud ont été soumis ces dernières années à une pression croissante puisqu'ils sont tenus de fournir à court terme des preuves tangibles de la réussite des projets de développement menés sur des thèmes imposés tandis que les financements se raréfient. Les problèmes et les projets des personnes concernées passent alors souvent à l'arrière-plan. Et, dans une telle dynamique, les points de vue de la base de la population, les démarches de planification participative et intégrée, les processus portés par les personnes elles-mêmes sur le long terme qui constituent des éléments centraux de l'autonomisation et de la transformation des structures risquent de disparaître.

Dans le pire des cas, les organisations de la société civile ont l'impression d'être des organes d'exécution des programmes étatiques et donc d'être placées dans un rôle qui ne correspond pas à la conception qu'elles ont d'elles-mêmes. En outre, elles se voient contraintes d'affecter de plus en plus d'effectifs et de ressources pour répondre aux exigences extrêmement complexes de planification et d'accompagnement de projets ainsi que d'observation d'impact. Ces tâches absorbent énormément de capacités qui sont en réalité nécessaires pour mener à bien des activités de contenus et de conception. Les petites organisations communautaires notamment ne peuvent souvent pas poursuivre de telles activités. À cet égard, les partenaires interrogés considèrent qu'il est nécessaire de conseiller et de former les organisations de la société civile afin de leur permettre de répondre à ces exigences.

Les partenaires de l'EED appellent les acteurs du dialogue politique entre l'État et la société civile à aborder la question des transformations qui touchent la coopération au développement internationale. Ce n'est que si les processus de chan-

gement sont voulus et portés par les personnes concernées qu'une réussite durable du développement sera possible. Un tel succès ne saurait résulter d'un plan d'action dicté d'en haut. La coopération au développement internationale ne pourra gagner en efficacité et avoir un plus fort impact sur la lutte contre la pauvreté et l'injustice que si la planification émane des personnes concernées et de leurs organisations, et que celles-ci gardent la mainmise sur ces processus. Le rôle de la politique devrait consister à créer l'espace nécessaire pour mener à bien ces travaux et à soutenir les personnes concernées et leurs organisations.

## Chapitre 10

# Espaces de réflexion – Les visions de la société civile pour un développement alternatif

La société civile ne peut se contenter de critiquer le modèle de développement dominant dans le cadre de son exercice de la participation politique et de dénoncer les structures qui sont à l'origine de la pauvreté et de l'injustice. Comme le montre l'un des résultats importants de l'étude, elle estime qu'il relève également de sa responsabilité de proposer des voies alternatives qui rendent possible un développement viable et porteur d'avenir. La plupart des partenaires de l'EED sont conscients qu'au vu de l'échec du modèle de croissance actuel, il est plus que jamais nécessaire d'apporter des idées, des projets visionnaires et des modèles nouveaux permettant un autre développement – un développement qui ait pour référence non pas une croissance sans limite mais bien la qualité de vie des personnes, et qui s'articule autour de valeurs telles que la justice, la dignité humaine et la préservation de la création.

À cet égard, de nombreux débats en cours au sein de la société civile présentent des pistes de réflexion, par exemple le concept latino-américain du « buen vivir » (Heinrich-Böll-Stiftung 2011), les notions « d'économie solidaire » (Embsdorf, Dagmar/Giegold, Sven 2008) ou encore le concept fort controversé « d'économie verte » (PNUE 2012) qui était au cœur de la conférence des Nations Unies Rio+20.

### « Crise des perspectives » et manque d'espaces de réflexion

Les organisations de la société civile mènent actuellement d'intenses débats afin de savoir si ces approches constituent de réelles voies alternatives, si elles sont réalistes et comment les traduire en politiques concrètes. Dans le cadre de cette étude, de nombreux partenaires ont déploré que le travail d'élaboration de modèles alternatifs ait perdu aujourd'hui le poids qui lui était accordé au cours des dernières décennies de développement. Certains évoquent même une « crise des perspectives ». Une interrogation marque leurs réflexions : le renforcement de la participation politique à de nombreux processus et organes au niveau local, national ou

international occupe-t-il un espace tel que la question de la finalité et de l'orientation de l'action passe à l'arrière-plan ?

De nombreuses organisations de développement et de défense des droits de l'Homme ressentent un manque « d'espaces de réflexion » où il serait possible de débattre de telles questions et d'élaborer de manière systématique des voies alternatives. Ils se prononcent en faveur de la création ciblée de tels espaces, et souhaitent lancer des discussions sur ce sujet et mener des recherches-action et un redéploiement conceptuel. Ils appellent également les bailleurs de fonds à dégager des financements à cette fin. La coopération au développement menée par la société civile ne doit selon eux pas s'épuiser dans une frénésie de projets ni dans des efforts réformateurs immanents au système, elle devrait plutôt s'engager pour un changement en profondeur des valeurs et des structures.

### Il existe d'autres approches du développement

Nombre de partenaires considèrent qu'il serait important d'analyser plus précisément les voies alternatives existantes et de les conceptualiser, de les faire découvrir au grand public, et d'adapter la politique à ces approches. Il existe dans certains pays des modèles de développement alternatif, notamment dans les domaines du travail avec les organisations de femmes et d'autochtones, les groupements de petits producteurs et les initiatives issues de la base qui visent un développement rural durable et plus respectueux de l'environnement (par exemple chez le partenaire de l'EED Tebtebba, cf. encadré page 19). Ces projets réussissent parfois à mettre en place à petite échelle des systèmes économiques et sociaux régionalisés adaptés aux conditions générales particulières et qui sont dotés de leurs propres structures de production et de commercialisation et s'appuient sur des pratiques culturellement ancrées de planification et de responsabilité communes et d'entraide. Ces démarches mises en place par les personnes concernées n'ont pas pour objectif d'atteindre une croissance et une consommation sans limites selon le

modèle occidental, mais d'œuvrer au contraire à l'amélioration de leur qualité de vie, à la préservation de leur environnement naturel et de leur offrir une vie satisfaisante, respectueuse de la dignité humaine, en communauté, avec d'autres.

Ce ne sont donc pas uniquement les aspects économiques qui sont pris en compte, mais bien souvent aussi les dimensions politique, sociale, culturelle et spirituelle. Celles-ci comprennent par exemple l'accès à la santé et à l'éducation, la gestion durable des ressources et la prévention des catastrophes, les questions d'équité genre par sexe, les méthodes de gestion civile des conflits ou encore les dialogues interconfessionnels et interethniques. Ces communautés s'appuient sur leur propre potentiel et s'engagent pour leurs droits. Dans un contexte de crise mondiale, ces modèles s'avèrent souvent relativement résistants face à la dérégulation des marchés financiers et à une évolution des prix imprévisible sur le marché mondial car ils reposent en majeure partie sur l'auto-provisionnement et sur des marchés locaux ou régionaux. Ces exemples nous montrent que des voies alternatives sont possibles lorsque la volonté politique nécessaire est là et que des conditions générales propices sont mises en places.

### **Présenter des alternatives au modèle de croissance en vigueur**

Une des suites de cette étude pourrait être une analyse et un redéploiement conceptuel des approches citées précédemment afin de les soumettre au dialogue politique. De nombreuses organisations de la société civile y voient un fondement important permettant de systématiquement déployer et concrétiser des projets visionnaires tels que le « buen vivir ». Ils sont inscrits à l'ordre du jour de rassemblements internationaux tels que Rio+20 où les acteurs étatiques, multilatéraux et issus de la société civile recherchent ensemble des voies alternatives au paradigme de la croissance qui domine actuellement. Ils peuvent fournir des arguments de poids dans la controverse qui oppose partisans et opposants de « l'économie verte » dans le contexte

de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Suffit-il de rendre l'économie mondiale plus verte et de faire un usage plus efficient des ressources ? Ou ce concept est-il insuffisant face à la crise du modèle de croissance ? « L'économie verte » contribue-t-elle au final à la « marchandisation de la vie », comme l'affirme la déclaration finale du Forum social mondial de 2012, (Forum social mondial 2012) ou est-elle une voie permettant de concevoir un développement viable et porteur d'avenir ? L'avenir nous dira si la société civile possède suffisamment de force visionnaire pour, au-delà de la critique du modèle de développement dominant, dégager elle-même des voies alternatives viables dépassant le paradigme de la croissance.

# Annexe I

## Afrique

### 1 Évolution des conditions générales

De tous les continents du monde, c'est l'Afrique qui, du point de vue de la pauvreté et du développement humain, se trouve en plus mauvaise posture. Selon l'indice de développement humain (IDH), sur les 45 pays d'Afrique subsaharienne, seuls sept font partie du groupe des pays à niveau de développement humain moyen - le Botswana, en tête, occupant la 98<sup>e</sup> place mondiale. La majorité, soit 34 pays, présente un faible niveau de développement humain - le Zimbabwe figurant en 169<sup>e</sup> place, soit au dernier rang du classement mondial (PNUD/UNDP 2011b).

Le groupe des pays à faible niveau de développement humain comprend en tout 42 pays, dont 34 en Afrique. En revanche, la Banque mondiale (World Bank) classe dix-neuf pays d'Afrique subsaharienne parmi les pays à revenus intermédiaires (PRI), sept d'entre eux étant considérés comme appartenant à la tranche supérieure (PRI/TS) et 12 à la tranche inférieure (PRI/II) (World Bank, 2011a). Les forts taux de croissance enregistrés par certains pays tels que l'Éthiopie et l'Afrique du Sud sont dus en grande partie à une politique de libéralisation de l'économie qui sert en premier lieu à promouvoir l'industrie, l'agriculture intensive et le développement des infrastructures. L'Afrique du Sud est considérée comme un pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure (PRITS) et fait partie du G20<sup>1</sup>, qui regroupe les vingt principaux pays industrialisés et pays émergents du monde.

Dans le même temps, on observe de fortes inégalités de répartition des revenus en Afrique du Sud (où le coefficient de Gini s'élève à 57,8 ce qui place ce pays au 125<sup>e</sup> rang mondial (PNUD/UNDP 2011d)). Selon les données de l'ONU, environ 35 % de la population d'Afrique du Sud vit dans la pauvreté. Ceci montre que la seule croissance écono-

mique ne fournit pas d'information sur les conditions de vie de la majorité de la population. Une vue d'ensemble de la classification des pays selon les indicateurs de la Banque mondiale et du PNUD (soit l'IDH et l'IIG, indice d'inégalités de genre) est disponible par <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/> et <http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI>.

Si l'on se penche sur le développement économique, il apparaît clairement que le continent, du fait de la richesse de ses ressources (matières premières, biodiversité, etc.), fait l'objet d'intérêts économiques internationaux croissants, comme le révèlent par exemple la politique africaine de l'UE et l'influence grandissante de la Chine et de l'Inde en Afrique. Les grands bailleurs de fonds internationaux demandent une nouvelle « révolution verte » en Afrique, censée entraîner une modernisation et une mondialisation de l'agriculture. Cette tendance peut avoir des conséquences graves sur la sécurité alimentaire de la population et sur les moyens d'existence des petites exploitations agricoles.

« L'accaparement des terres » par des groupes transnationaux et des gouvernements étrangers ainsi que la diminution des ressources en eau ont pour conséquence une restriction croissante de l'accès des personnes pauvres aux ressources vitales. Selon une enquête du service scientifique du Bundestag (La chambre de députés allemande), depuis 2007/2008, les achats d'immenses surfaces cultivables agricoles par des investisseurs ont enregistré un bond suite à une augmentation spectaculaire des prix des denrées alimentaires : selon les dernières estimations, environ 51,4 millions d'hectares sont concernés par ce phénomène en Afrique (Goeser 2011, 6). L'Atlas de l'eau en Afrique publié par le PNUE affirme que la quantité d'eau disponible par personne en Afrique diminue et que seuls 26 des 53 pays du continent africain sont en mesure d'atteindre l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) de réduire de moitié d'ici 2015 la part de la population ne disposant pas d'un accès durable à l'eau potable (PNUE 2010).

Les conséquences du changement climatique mondial et de la poursuite de l'exploitation abusive

<sup>1</sup> Selon le site Internet du G20, en 2011 les pays appartenant au G20 représentaient deux tiers de la population mondiale, ont produit environ 90 % du PIB mondial et financé 80 % du commerce mondial.

des ressources sont de plus en plus perceptibles. Dans le même temps, on observe dans certains pays, notamment d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, une déstabilisation politique et un accroissement du potentiel de conflit et de violence. Ainsi, l'ONU a par exemple relevé pour l'année passée une augmentation préoccupante de l'activité des mercenaires (en Libye, au Soudan, au Soudan du Sud, en RDC, en Somalie, en Côte d'Ivoire et à Madagascar), même s'il est parfois difficile de distinguer les mercenaires des entreprises privées de sécurité. Les observateurs politiques parlent également d'une « deuxième course » opposant la Chine au monde occidental (notamment à la France et aux USA) et ayant pour enjeu les immenses terres et ressources minières de l'Afrique (Dieterich 2011).

L'observation du développement politique révèle un tableau nuancé. L'Afrique abrite un vaste éventail de systèmes politiques comprenant des démocraties relativement stables, notamment dans les parties est et sud du continent (par exemple en Afrique du Sud, au Kenya, en Tanzanie et au Botswana entre autres), des démocraties formelles gouvernées de manière plus ou moins autocrate ou autoritaire (p. ex. en Éthiopie, au Gabon, au Sénégal, au Libéria), et des monarchies parlementaires (Lesotho) ainsi que des systèmes politiques répressifs et autoritaires à caractère dictatorial (p. ex. le Zimbabwe), des régimes militaires à parti unique (Érythrée) et des « États défaillants » (p. ex. la Somalie). Si, jusqu'au début des années 1990, les dictatures militaires et les régimes à parti unique étaient largement répandus en Afrique, le type de régime le plus fréquent aujourd'hui est une forme mixte alliant des caractéristiques de démocratie formelle telles que la tenue d'élections, la séparation des pouvoirs et un certain degré d'État de droit, à des éléments relevant du fédéralisme et du présidentielisme.

Erdmann/von Soest qualifient cette forme mixte « d'autoritarisme électoral » : selon eux, les régimes de ce type s'appuient généralement sur les « instruments répressifs habituels » ainsi que sur une « richesse en ressources, un 'néo-patrimonialisme' et une concurrence restreinte entre plusieurs partis » (Erdmann/von Soest 2008). Toutefois, des

processus de décentralisation et une ouverture à la participation de la société civile sont également à l'œuvre dans certains pays (p. ex. au Mozambique). Quelles répercussions la nouvelle « ruée vers l'Afrique » d'une part et le « printemps arabe » en Afrique du Nord d'autre part auront-ils sur le développement de la démocratie et sur les marges d'action des sociétés civiles ? L'avenir nous le dira.

## 2 Développement de la société civile

### Quelles sont les tendances générales ?

Les partenaires interrogés en Éthiopie, au Mozambique, en Ouganda et au Zimbabwe font état d'une augmentation du nombre d'organisations de la société civile (OSC) et de leur importance, notamment dans les domaines du lobbying et de l'advocacy, des droits de l'Homme et de la promotion de la paix. En revanche, un certain nombre d'évolutions problématiques sont également mentionnées. Ainsi, les partenaires d'Afrique du Sud déplorent un affaiblissement et une fragmentation de la société civile survenus ces dix dernières années et dus notamment à la diminution des fonds à leur disposition et à la perte de leurs cadres. À cela s'ajoutent selon eux des signes de fatigue résultant du faible succès des efforts visant à influencer de manière significative la politique gouvernementale.

Dans le même temps, depuis 2010, ils observent un renouveau des mouvements sociaux issus de la base. Ils estiment que le fossé qui sépare les ONG du gouvernement se creuse et qu'un nouveau partenariat contraire aux intérêts des personnes pauvres est en train de se constituer entre le gouvernement et la sphère économique. Ils mentionnent également le problème que constitue la dissolution des ONG et des organisations communautaires causée par une pénurie de financements, une mauvaise gestion financière et une mauvaise gouvernance. Dans l'ensemble, ils déplorent une « dépolitisation du développement ».

Au Zimbabwe également, nos partenaires constatent conjointement à l'augmentation du nombre des OSC un affaiblissement de la société civile : les causes évoquées sont la fuite des cerveaux (fuite des experts et des cadres), une diminution des financements, des coûts de fonctionnement élevés, l'instabilité et la répression gouvernementales (mesures d'intimidation, arrestations, etc.).

Dans l'ensemble, on peut affirmer que, dans de nombreux pays d'Afrique, une société civile croît peu à peu qui est à même d'influencer les processus politiques, d'exiger que les gouvernements et les institutions internationales rendent des comptes, voire dans certains cas d'esquisser des voies de développement alternatives. Dans le même temps, dans de nombreux pays, la société civile se voit affaiblie par divers facteurs, notamment les modes de gouvernance autoritaires et la mauvaise gouvernance, ainsi que les entraves et la répression auxquelles elle est exposée. Cependant, il ressort de l'ensemble des réactions et des entretiens que la société civile développe une assurance grandissante dans une certaine ambiance de renouveau qu'elle connaît une politisation certaine et qu'elle fait preuve d'une souplesse stratégique dans la gestion de conditions générales hostiles et changeantes.

### **Comment la société civile détermine-t-elle ses objectifs, ses priorités et ses stratégies en fonction du contexte ?**

La plupart des partenaires interrogés soulignent qu'à plusieurs niveaux, le travail avec les instances gouvernementales et les autorités se voit renforcé et est mené par des acteurs plus qualifiés que par le passé.

Dans le même temps, on observe également que les OSC ont tendance à se tourner vers d'autres formes d'actions lorsqu'elles constatent à plusieurs reprises que les revendications de la société civile ne peuvent aboutir dans le cadre du dialogue politique. Ainsi, depuis quelques temps, certains partenaires d'Afrique du Sud renouent de plus en plus avec les stratégies de contestation et de désobéis-

sance civile et tentent ainsi de se rapprocher des organisations communautaires et des mouvements sociaux. Ils considèrent que cette évolution résulte des frustrations entraînées par les structures de participation politique prévues par la loi. En effet, selon eux, les gouvernements se contentent souvent d'utiliser ces structures afin d'inciter les OSC à approuver les politiques gouvernementales, et de nombreuses ONG sont prêtes à consentir de vastes compromis vis-à-vis du gouvernement et de la sphère économique afin d'obtenir des financements (contrats de consultance, sous-traitance).

Les organisations d'entraide du Nord attribuant souvent des financements pour des projets consacrés à des thèmes précis (p. ex. VIH/Sida, climat), les problématiques abordées par les ONG sont de plus en plus déterminées par des instances extérieures. En conséquence, les partenaires interrogés considèrent qu'en Afrique du Sud, on observe une différenciation de la société civile en trois catégories principales : les ONG qui œuvrent à la défense des droits et qui se consacrent principalement au lobbying et au travail d'advocacy, les ONG à caractère de « prestataires de service » et les organisations communautaires/mouvements sociaux. Cette différenciation contribue selon eux à l'affaiblissement de l'ensemble de la société civile.

Il est impressionnant de constater à quel point les OSC savent s'accommoder de conditions générales difficiles. À titre d'exemple, même dans le climat politique répressif en vigueur au Zimbabwe, la société civile parvient à s'engager politiquement et à défendre les droits de l'Homme. Les acteurs s'efforcent d'une part de consolider leurs activités politiques et de défense des droits dans les domaines des droits de l'Homme, de la promotion de la paix, de la gestion de conflits, du lobbying et de l'advocacy, du suivi des politiques gouvernementales et de l'observation d'élections. Parallèlement à cela, ils renforcent leur engagement en matière d'action humanitaire, de prévention et de gestion des crises et des catastrophes, de travail sur le VIH/Sida et d'intervention psycho-sociale.

La société civile éthiopienne est elle aussi confrontée à de larges restrictions et à de fortes

entraves imposées par le gouvernement. Dans de telles conditions, toute démarche politique et en faveur des droits de l'Homme semble être quasiment impossible. Ainsi, lorsqu'on leur demande de caractériser la nouvelle orientation que prend l'engagement de la société civile, les partenaires interrogés soulignent avant tout que les mesures d'aide d'urgence diminuent au bénéfice de la lutte contre la pauvreté.

Pour résumer, on peut affirmer que, malgré des conditions générales diverses, la société civile œuvre dans tous les pays au renforcement de la participation politique, à la défense des droits et au développement de projets partant de la base ou consacrés à la question de la pauvreté. Toutefois, son influence se heurte sans cesse à des limites et elle doit faire face à des influences extérieures qui la fragilisent, au manque de volonté politique et à la répression parfois de grande ampleur exercée par les gouvernements.

### **Comment l'influence de la société civile sur la politique des gouvernements, la législation et les accords internationaux a-t-elle évolué ?**

Bien qu'à de nombreux égards, les partenaires interrogés portent un regard très critique sur eux-mêmes quand il s'agit d'évaluer l'état de la société civile et de ses moyens d'influence, de nombreux exemples positifs de participation réussie de la part de la société civile peuvent être cités. La plupart des partenaires affirment même que l'influence de la société civile a tendance à augmenter dans les domaines cités.

- **Législation :** Parmi les principaux exemples de contribution de la société civile à la législation dans les différents pays, ont été mentionnés : la législation sur les ONG (Éthiopie, Zimbabwe), les lois relatives à la lutte contre la violence envers les femmes (Mozambique, Zimbabwe), la loi sur la dépénalisation de l'avortement (Nigéria), les lois relatives à la liberté d'information, aux droits des enfants et des personnes handicapées (Nigéria), et la réforme constitutionnelle (Zimbabwe). À la lumière de ces exemples, les partenaires interrogés en Éthiopie, au

Mozambique, au Nigéria et en Ouganda s'accordent à dire que, dans l'ensemble, l'influence de la société civile sur la législation s'est accrue dans leurs pays respectifs. Ceci n'est pas le cas du Zimbabwe, ni de l'Afrique du Sud.

- **Politiques thématiques/sectorielles des gouvernements :** Les OSC ont pu participer avec succès à la conception de politiques gouvernementales dans les domaines de la santé, de l'agriculture, du microfinancement, de l'eau (Éthiopie), du DSRP (Mozambique : contre-rapport), du VIH/Sida (Nigéria), de la politique en faveur des personnes handicapées (Zimbabwe), de l'agriculture biologique (Afrique du Sud - en cours de préparation) et de la politique de paix (Ouganda). Si, du point de vue des partenaires, l'influence de la société civile sur l'évolution de la politique étatique dans les différents secteurs s'est accrue en Éthiopie, au Mozambique, au Nigéria et en Ouganda, aucune évolution n'est constatée en revanche en Afrique du Sud.
- **Budgets de l'État :** Ces dernières années, les OSC ont participé de manière accrue à la planification et au suivi des budgets ainsi qu'à la formation des parlementaires dans ce domaine (p. ex. au Mozambique et en Ouganda). Même dans le climat de répression qui domine au Zimbabwe, les OSC ont pu s'impliquer dans le traitement de questions de gouvernance, de responsabilité publique et de préparation et de mise en œuvre des élections.
- **Échelle internationale :** De nombreux exemples de participation d'OSC africaines à divers processus en cours ont été nommés dans les domaines des droits de l'Homme (Mozambique, Zimbabwe). A été citée également leur participation aux débats dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (Mozambique), aux travaux sur le changement climatique, à la déclaration des Nations Unies sur le VIH/Sida, aux dialogues en vue de garantir les services sociaux de base (Éthiopie), aux travaux sur l'habitat et le développement urbain alternatifs (Afrique du Sud), aux accords de partenariat économique (APE), à la campagne

internationale contre les armes légères (Réseau international d'action contre les armes légères), à la campagne des Nations Unies pour les OMD, aux campagnes d'action menées par le COE auprès des Nations Unies et dans le cadre de la décennie « Vaincre la violence » (Conseil chrétien mixte de l'Ouganda). Le partenaire nigérian fait également état d'activités de la société civile au niveau international sans apporter plus de précisions.

Ces exemples montrent clairement qu'en dépit d'expériences souvent difficiles dans des conditions parfois hostiles, les OSC recourent fortement aux structures et aux opportunités de participation politique tant au niveau national qu'international.

#### **La société civile exerce-t-elle une influence sur le secteur privé ?**

Les partenaires interrogés considèrent que les possibilités d'influence des OSC sur les décisions relevant du secteur privé de l'économie sont fortement restreintes. Toutefois, on relève quelques exemples de faible envergure, par exemple dans l'industrie forestière au Mozambique et dans le secteur minier au Zimbabwe, où les OSC ont pu contribuer ne serait-ce qu'à atténuer des évolutions néfastes du point de vue social ou écologique. Le partenaire éthiopien mentionne quelques « expériences positives » qui sont cependant « mal référencées ». Dans l'ensemble, on peut constater que le dialogue avec le secteur économique suscite de plus fortes réserves que les négociations avec le gouvernement ou avec d'autres acteurs.

#### **La société civile s'est-elle renforcée ou affaiblie ?**

La majorité des personnes interrogées considèrent que, dans leurs pays respectifs, la société civile s'est renforcée dans son ensemble. Toutefois, dans le même temps, la moitié des personnes interrogées observe également des signes d'affaiblissement. Ce constat nuancé est à mettre en lien avec les tendances contradictoires qui marquent l'évolution des conditions générales et la gestion stratégique de ces tendances par les acteurs de la société civile.

### **3 Évolution des marges de manœuvre démocratiques**

#### **Le cadre juridique et les procédures administratives définissant les possibilités de travail de la société civile ont-ils changé ?**

Ces dernières années, dans la majorité des pays participants, des lois visant à renforcer le contrôle exercé sur les OSC ont été instituées. Ce phénomène touche en premier lieu les OSC actives dans le domaine des droits de l'Homme ou dont le travail s'inscrit dans une démarche de défense des droits. Les gouvernements entravent le travail des organisations dont la ligne politique leur déplaît en les accusant de poursuivre des activités terroristes ou de menacer la sécurité du pays, usant pour ce faire des marges d'interprétation qu'offrent leurs législations respectives. Au Mozambique et au Nigéria, les partenaires interrogés soulignent que ces dernières années, le cadre juridique ne s'est pas détérioré pour les ONG.

En revanche, dans les quatre autres pays (Éthiopie, Zimbabwe, Ouganda, Afrique du Sud), nos partenaires déplorent soit un durcissement effectif de la législation, soit des tendances similaires, qui ont jusqu'alors pu être empêchées grâce aux mouvements de contestation issus de la société civile. Le partenaire éthiopien interrogé explique notamment que, suite à la nouvelle loi sur les ONG, le travail des ONG engagées dans la défense des droits des groupes défavorisés se voit entravé, les projets en faveur des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées connaissent un recul déjà sensible, la constitution de consortiums ou regroupements de structures est soumise à des restrictions, les échanges et les synergies diminuent et la législation et les directives administratives existantes sont interprétées de manière défavorable aux OSC.

En Ouganda également, une nouvelle loi sur les ONG a été adoptée et s'accompagne de restrictions imposées à la société civile. Au Zimbabwe, la loi sur les ONG et la loi sur l'ordre public et la sécurité (Public Order and Security Act, POSA) consti-

tuent un étai juridique et un moyen de pression qui peuvent être employés à tout moment et restreignent les activités de la société civile. Avec ou sans motif, les enregistrements ou accréditations auprès des instances publiques ou encore les autorisations de travail sont refusées. La suppression de la monnaie zimbabwéenne à l'apogée de la crise en 2008 a servi de prétexte au gouvernement pour piller les comptes des OSC. Au même moment, les programmes de terrain des ONG ont été interdits durant plusieurs semaines. En Afrique du Sud, le gouvernement a tenté sans succès de limiter la liberté d'information en déposant un nouveau « projet de loi sur la protection de l'information » qui se heurte jusqu'à présent à la résistance de la société civile.

**Les OSC sont-elles la cible de démarches actives d'entrave, de persécution, de criminalisation et de violence paramilitaire ?**

Les partenaires du Mozambique, du Nigéria, d'Afrique du Sud, d'Éthiopie et d'Ouganda répondent à cette question par un « non » largement partagé. Cependant, les partenaires d'Afrique du Sud observent que des personnes sans domicile qui occupent des terres sont la cible d'expulsions violentes et de poursuites pénales. Ceci mis à part, nos partenaires estiment que, dans les pays participants, la violence d'État ou paramilitaire a reculé. Le Zimbabwe constitue ici aussi une exception : dans ce pays, les intimidations, les perquisitions à domicile, les arrestations arbitraires et les actes de violence perpétrés par des anciens soldats, par des milices de jeunes, par la police et par l'armée demeurent fréquents. Toutefois, à l'heure actuelle, le degré de violence est moindre qu'il ne l'était avant les dernières élections.

Partout où la société civile voit ses marges d'action restreintes, que ce soit sur le plan légal, institutionnel ou informel, elle tente souvent avec succès de réunir ses forces pour maintenir ces marges d'action voire pour les étendre. Ainsi, en Éthiopie, on recherche des formes juridiques alternatives permettant l'immatriculation auprès des instances publiques de nouveaux organes de type consortium. Parmi les contre-stratégies em-

ployées, presque tous les partenaires interrogés mentionnent le renforcement des réseaux et des capacités au sein de la société civile ainsi que l'accentuation du dialogue politique avec les représentants des gouvernements et les parlementaires, là où ce dialogue est possible. Tous les partenaires s'accordent sur le fait que la mise en réseau au sein de la société civile s'est accrue et qu'elle constitue un prérequis essentiel pour défendre leurs espaces d'action et se protéger des persécutions.

**Des structures et des procédés nouveaux ont-ils été introduits afin d'élargir la participation politique de la société civile ?**

Bien qu'en de nombreux endroits, le travail de la société civile soit entravé par de nouvelles lois, par des obstacles bureaucratiques ou par des procédés illégaux et parfois violents, on observe également une tendance contraire. Ces dernières années, les gouvernements de nombreux pays ont instauré de nouvelles structures et de nouveaux procédés de participation politique pour la société civile, auxquels cette dernière recourt fortement. Notre partenaire éthiopien considère par exemple comme des avancées l'ouverture aux OSC de l'accès aux dispositifs de financement bilatéraux et multilatéraux ainsi que la présence de deux délégués représentant la société civile au conseil de l'office national en charge des affaires relatives aux ONG (la CSA, Charities and Societies Agency). Il souligne que la création d'un forum officiel réunissant les représentants des gouvernements et des ONG est nécessaire de toute urgence.

Au Mozambique, la société civile participe aux travaux des forums du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et prend part à d'autres dispositifs consultatifs réguliers. De tels dispositifs existent également au Nigéria et en Ouganda où ils présentent un caractère plus ou moins contraignant (« chartes des clients »). En Afrique du Sud, la création d'un « Forum urbain » est actuellement en discussion à l'initiative de groupes urbains issus de la société civile. Ce forum permettrait aux acteurs étatiques et de la société civile de se concerter sur des concepts nouveaux et inclusifs de développement urbain.

Même au Zimbabwe où la culture politique est extrêmement hostile à la société civile, celle-ci a pu conquérir des espaces de participation politique par exemple dans le cadre du processus de réforme constitutionnelle ou au sein de la commission de réconciliation.

### **Comment la société civile utilise-t-elle les marges d'action dont elle dispose ?**

On constate de toute évidence que sur presque tous les terrains, les acteurs de la société civile s'efforcent d'élaborer des stratégies en vue de mieux utiliser les ouvertures (ou les brèches) existant au sein des structures politiques, légales et institutionnelles de leurs pays respectifs. À titre d'exemple, en Éthiopie, la société civile œuvre à renforcer la coopération avec le gouvernement et à se restructurer en vue de créer une organisation faîtière nationale de la société civile, et cherche à gagner de nouveaux membres ainsi qu'à améliorer son image et l'accès aux financements pour le développement. La société civile mozambicaine mène elle aussi une coopération plus étroite avec les ministères et vise à jouer le rôle de conseillère des députés et des fonctionnaires du gouvernement. Au Nigéria, la société civile met l'accent sur le suivi des budgets de l'État et des projets nationaux liés aux OMD. Au Zimbabwe, la stratégie de la société civile est axée sur la mise en réseau et le travail de relations publiques s'appuyant sur des recherches et une documentation approfondies. Nous ne disposons pas de données supplémentaires à cet égard pour l'Ouganda et l'Afrique du Sud.

## **4 Défis, forces et faiblesses internes de la société civile**

Dans l'ensemble, nos partenaires se montrent très critiques lorsqu'il s'agit d'évaluer la situation interne. La plupart d'entre eux mentionnent des faiblesses dans des domaines variés et souhaitent réfléchir aux transformations possibles et nécessaires. Les principaux domaines cités sont regroupés ci-dessous.

### **Modèles de développement alternatifs : la société civile est-elle encore visionnaire ?**

Les partenaires interrogés s'accordent sur le fait que dans ce domaine, la société civile présente de fortes lacunes. Rares sont les démarches de recherche et les débats portant sur des concepts alternatifs pouvant être opposés au modèle de développement dominant. De même, projets visionnaires et utopies de société font défaut. En Afrique du Sud notamment, les voix s'élèvent pour déplorer une société civile qui serait à l'heure actuelle « dénuée de projet visionnaire et partie intégrante du courant dominant ».

Selon elles, il est nécessaire d'élaborer des perspectives nouvelles qui visent non pas un renouveau des idées socialistes, mais qui s'inspirent plutôt du « mouvement de la décroissance », des approches holistiques, des expériences et des perspectives des mouvements indigènes et féministes. Le nouveau « Forum urbain » organisé à l'initiative du partenaire sud-africain DAG constitue une plateforme ouverte aux OSC et au gouvernement, destinée à élaborer des modèles alternatifs de développement urbain en adoptant le point de vue des personnes marginalisées.

### **Cohérence : comment se porte la coopération au sein de la société civile ?**

Dans l'ensemble, la coopération au sein de la société civile souffre manifestement de plus en plus de la concurrence accrue en vue de l'obtention de financements qui, ces dernières années, se raréfient dans de nombreux pays. En conséquence, il arrive sans cesse que les OSC proposent les mêmes activités et elles travaillent souvent de manière unilatérale, ne se conseillant mutuellement que trop rarement.

### **Compétences : la société civile est-elle suffisamment qualifiée ?**

Les compétences thématiques et spécialisées sont jugées suffisantes avant tout dans les domaines classiques de la coopération pour le développement : la santé, l'éducation et l'agriculture.

Selon nos partenaires, le fait que l'attribution de financements internationaux de coopération pour le développement soit de plus en plus assujettie à des thèmes précis incite dans certains cas les organisations à mener des programmes pour obtenir des financements sans qu'elles disposent pour autant des connaissances spécialisées nécessaires dans ce domaine. Dans le domaine du lobbying et de l'advocacy, la société civile a développé ces dernières années des connaissances et des expériences de meilleure qualité. Celles-ci portent notamment sur les stratégies en vue d'influencer la législation et la jurisprudence, l'utilisation de structures de démocratie participative, la mobilisation sociale et la solidarité, les relations publiques et l'utilisation renforcée des médias.

Cependant, tous les partenaires interrogés font état d'un besoin de qualifications supplémentaires. On assiste parfois à un apprentissage organisationnel et institutionnel et à un échange entre les OSC mais ceux-ci sont rendus de plus en plus difficiles ces derniers temps du fait de la concurrence croissante mentionnée précédemment et de la raréfaction des financements. Les OSC ne disposent que trop rarement de bons systèmes de gestion des connaissances institutionnelles permettant de garantir la qualité et la continuité de leur travail malgré les fluctuations de personnel. Dans l'ensemble, ces dernières années, les différents acteurs, notamment les ONG, poursuivent leurs efforts de professionnalisation.

**Impact : le renforcement de la société civile porte-t-il ses fruits ?**

C'est avant tout par le biais des mesures matérielles réalisées au niveau de la base que l'impact du travail de la société civile se fait sentir et peut être mesuré. Par ailleurs, les résultats présentés au point 5.2.1.2. (Développement de la société civile) montrent que les sociétés civiles ont contribué de manière diverse et variée à aménager dans leurs pays respectifs les conditions politiques, économiques, juridiques et institutionnelles en faveur des personnes pauvres et marginalisées. Toutefois, ces contributions ne sont souvent pas suffisamment référencées pour permettre une étude d'im-

pact selon les critères actuels et les instruments appropriés pour ce faire font souvent défaut.

**Gouvernance : qu'en est-il de la participation, de la transparence et de la responsabilité au sein de la société civile ?**

Toutes les personnes interrogées font état de lacunes et de nécessaires améliorations dans ces domaines. Selon elles, cette situation a déjà mené dans certains cas à une dégradation de l'image de la société civile au sein de la société du pays en question. En conséquence, les sociétés civiles ont lancé dans certains pays des initiatives d'autocontrôle volontaire, telles que par exemple l'introduction d'un code de conduite en Éthiopie et d'un mécanisme d'assurance de qualité(QuAM) en Ouganda.

**Durabilité institutionnelle : le travail de la société civile est-il sécurisé à long terme ?**

Les profonds changements qui touchent le paysage des bailleurs de fonds depuis quelques années constituent un problème essentiel. Ces changements sont marqués par une diminution générale des fonds attribués, par l'assujettissement de plus en plus fréquent des financements à des thématiques précises et par le retrait des organisations d'entraide de certains pays et de partenariats de longue durée. Nos partenaires étant fortement dépendants de ces financements, ces évolutions contribuent à l'émergence de situations de crise dans lesquelles l'existence même de certaines OSC est menacée. En conséquence, de nombreuses organisations partenaires s'attèlent désormais à élaborer des stratégies de mobilisation de ressources nationales ou de provenance autre. Toutes les personnes interrogées considèrent que cette situation constitue un défi majeur.

**Transformation du paysage de la société civile : quel est le rôle des nouveaux acteurs ?**

Ces dernières années, les sociétés civiles de nombreux pays se sont diversifiées et transformées. Dans certains pays, la forte dépendance financière de certaines ONG vis-à-vis des gouvernements et

des entreprises privées est considérée comme un problème. En effet, ces ONG ont pour principale source de revenus des missions de conseil et des projets réalisés pour des acteurs étatiques ou des entreprises privées.

D'autres acteurs de la société civile sont d'avis que cette situation constitue une menace pour l'indépendance de ces ONG et pour la cohésion de la société civile. La décentralisation des organisations d'entraide du Nord, qui ont ouvert des bureaux, voire fondé leurs propres organisations dans les pays du Sud, pose un défi supplémentaire. Cette décentralisation a entraîné entre autres des conflits liés à la répartition des rôles, une concurrence en vue de l'obtention de financements et l'apparition de nouveaux mécanismes de contrôle, ce qui a nettement transformé la nature du rapport de partenariat ainsi que le caractère même de la société civile sur place. Des problèmes liés au changement de rôle des organisations d'entraide sont signalés entre autres au Mozambique, au Zimbabwe et en Afrique du Sud, tandis qu'en Éthiopie, en Ouganda et au Nigéria, les partenaires interrogés se montrent indifférents à l'égard de ces changements, voire portent sur eux un regard positif.

## 5 Rôle des Églises et des organisations chrétiennes ou d'autres confessions

En Afrique, les Églises sont surreprésentées parmi les acteurs du domaine de promotion prioritaire « renforcement de la société civile » : environ 74 % des partenaires interrogés qui œuvrent dans ce domaine sont des organisations ecclésiastiques, chrétiennes ou à caractère chrétien, ou bien des membres d'organisations réunissant acteurs chrétiens et séculiers. Cette forte proportion d'OSC ecclésiastiques et chrétiennes au sein du champ de nos partenaires du domaine de promotion prioritaire analysé ici reflète le rôle traditionnellement important de l'Église dans les domaines du développement et des droits de l'Homme sur le conti-

ment africain. Dans le même temps, ce pourcentage élevé montre clairement le poids qu'accordent les Églises africaines à l'autonomisation et à la participation politique des groupes de population défavorisés, dépassant ainsi largement le cadre de leur engagement « classique » dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Le rôle que jouent les Églises chrétiennes et les organisations à caractère chrétien au sein de la société civile varie selon les contextes nationaux et en fonction des forces et de l'orientation idéologique propre à chaque Église/organisation. Au sein de chaque pays, elles ne constituent pas non plus un bloc monolithique mais bien un éventail qui se décline en divers courants. Selon le degré de répression exercé par le régime politique, on constate souvent que les églises officielles et les groupes chrétiens issus de la base de la population adoptent des positionnements différents. Ainsi, au Mozambique et au Zimbabwe, on reconnaît aux organisations ecclésiastiques/chrétiennes un rôle important au sein de la société civile du fait de leur engagement en faveur des droits de l'Homme et de la justice sociale, de la transformation des conflits et de la promotion pour la paix, de la bonne gouvernance, du développement durable, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

En outre, au Zimbabwe, le travail de ces organisations avec les personnes déplacées, les victimes de violence et les personnes touchées par le VIH/Sida ainsi que la dimension spirituelle du soutien qu'elles apportent sont salués, d'autant que ce travail et ce soutien sont assurés au sein d'un système répressif et marqué par la violence. En revanche, le Conseil synodale du Zimbabwe s'est attiré pendant de nombreuses années les critiques de la société civile du fait de sa position proche du gouvernement.

En Afrique du Sud, les Églises ont perdu en importance au sein de la société civile du fait de leur position peu critique vis-à-vis du gouvernement au cours de la période qui a suivi la fin de l'apartheid mais elles commencent actuellement à renouer et à renforcer les liens avec les mouvements sociaux et leurs campagnes de défense des droits, notamment dans les régions urbaines.

## 6 Le rôle des organisations faïtières de la société civile

Dans quelques pays seulement, des ONG faïtières transsectorielles et transthématiques existent, et peu d'entre elles sont perçues comme des organisations fortes, représentatives et politiquement efficaces. Les partenaires interrogés en Éthiopie et en Ouganda portent un jugement positif sur les organisations fédératrices d'ONG de leur pays. En Ouganda, toutes les grandes OSC du pays sont représentées au sein du Forum des ONG, qui effectue un travail décisif en assurant la coordination, le renforcement des capacités, le travail commun d'advocacy et d'assurance de qualité, et en favorisant les synergies. L'association chrétienne CRDA fait office d'organisation faïtière nationale pour toutes les grandes OSC chrétiennes et séculières d'Éthiopie et joue un rôle de toute importance, étant donné les marges d'actions restreintes en Éthiopie, en représentant les intérêts de la société civile auprès du gouvernement. En revanche, les personnes interrogées au Zimbabwe et en Afrique du Sud estiment que les organisations faïtières locales (NANGO et SANGOCO) sont plutôt faibles et qu'elles adoptent un positionnement politique peu critique. Dans de nombreux pays, des forums et réseaux thématiques ou sectoriels existent. Ces organisations fédératrices ont pour fonctions principales d'assurer la coordination, le dialogue, le renforcement des capacités, le lobbying et d'advocacy communs et permettent la mise en place de synergies et d'une assurance de qualité. La surveillance de l'action étatique et l'organisation d'actions communes ne sont que rarement citées parmi les fonctions de ces organisations.

## 7 Rôle du mouvement féministe

Tous les partenaires interrogés attribuent au mouvement féministe un rôle d'importance tant au sein des contextes nationaux dans leur ensemble que dans la société civile. Grâce à lui, les droits des

femmes et l'équité entre les sexes figurent parmi les thèmes abordés dans les discussions législatives, par la politique gouvernementale et au sein de la société civile.

Les personnes interrogées considèrent que les femmes apportent une « perspective humaine » au travail de la société civile, qu'elles renforcent la cohésion, favorisent une planification tenant compte des questions de genre, qu'elles contribuent à la bonne gouvernance, à la transparence et à la responsabilité publique, qu'elles pratiquent parfois un style de direction socialement plus compétent et font preuve de plus de courage, notamment dans le domaine civique. En même temps, nos partenaires constatent que les femmes sont toujours faiblement représentées aux postes dirigeants, alors qu'elles assument la majeure partie des activités sur le terrain.

## 8 Rapports entre les ONG, les organisations communautaires et les mouvements sociaux

Dans quelques États africains au moins, l'importance grandissante de la société civile dans le domaine de la participation politique et les transformations qui touchent le paysage des bailleurs de fonds s'accompagnent d'une différenciation manifeste au sein de la société civile. C'est au niveau du travail concret de développement effectué sur le terrain (VIH/Sida, enfance, agriculture, environnement) que ces trois catégories d'acteurs de la société civile semblent entretenir les meilleurs rapports. Parallèlement, les organisations communautaires et les mouvements sociaux éprouvent selon toute apparence une certaine méfiance vis-à-vis des ONG avec qui ils sont en concurrence pour l'obtention de financements et par qui ils craignent d'être instrumentalisés (p. ex. afin de mobiliser des financements).

De même, ils craignent d'être noyautés par des représentants des gouvernements, avec lesquels

bon nombre d'ONG coopèrent désormais à travers de nombreuses structures et processus de travail. Nos partenaires expriment le besoin d'instaurer un dialogue et une relation de confiance entre ces trois catégories d'acteurs. Au Mozambique, le partenaire interrogé met particulièrement en relief la coopération renforcée des ONG avec les organisations paysannes et de femmes et avec les syndicats (à l'échelle des provinces).

## 9 Coopération avec d'autres acteurs de la société civile

La coopération avec les universités et les instituts de recherche ainsi que les experts de divers domaines (notamment experts juridiques et de la santé) s'est accrue presque partout ce qui a permis à la société civile de développer un travail plus qualifié dans certains secteurs de compétence.

## 10 Attentes vis-à-vis de l'EED et de l'Alliance ACT

L'EED est expressément invité à conserver sa conception du partenariat et son orientation tournée vers les perspectives et les besoins des personnes des pays du Sud et vers les OSC qui les représentent. Cette orientation comprend la poursuite d'approches intégrées et en direction de la base, la promotion à long terme des processus d'autonomisation, l'attribution de financements non assujettis à des priorités thématiques et le renforcement de l'indépendance institutionnelle. Selon nos partenaires, il convient de promouvoir en particulier les domaines suivants :

- dialogue, échange, mise en réseau et coopération ;
- lobbying et advocacy dans les pays du Sud et auprès du gouvernement allemand (de la part également de l'EED lui-même) ;

- intégration du travail sur les droits de l'Homme et du travail de développement ;
- renforcement des capacités : méthodes et instruments du lobbying et de l'advocacy, communication, recherche et référencement, développement du personnel, formation de cadres, stratégies de mobilisation de ressources, systèmes de planification, de suivi et d'évaluation qui mettent l'accent sur l'impact et permettent de saisir les processus de transformations sociales et politiques pertinents en termes de politique de développement ;
- bonne gouvernance au sein de la société civile : éthique, responsabilité, transparence ;
- renforcement de l'indépendance institutionnelle : maintien des contributions aux budgets institutionnels qui ne servent pas uniquement à financer les coûts des projets, contrôle de l'attribution de fonds de dotation, anglais: endowment funds ;
- amélioration de la concertation au sein des organisations d'entraide membres de l'APRODEV et avec ceux-ci afin d'harmoniser les politiques et les procédures.

Dans l'ensemble, peu d'attentes ont été exprimées vis-à-vis de l'Alliance ACT. La plupart des partenaires continuent d'associer l'ACT avant tout à l'aide d'urgence. Quelques partenaires font part de l'espoir que l'ACT contribue à améliorer l'articulation entre la coopération pour le développement et l'aide d'urgence, tant du point de vue de la conception que de l'organisation.

## Bibliographie

- ACT-Alliance (2011): Shrinking political space of civil society action. Genève
- Africa Civil Society Platform on Principled Partnership: ACP-PPP- Strategic Plan 2011 -2014. <http://africacsoplatform.org/reports.html#strategicplan>
- Braunmühl, C. von (2010): Demokratie, gleichberechtigte Bürgerschaft und Partizipation. Dans: Seidel, I.; Zahrnt, A. (dir.). Postwachstumsgesellschaft. Konzepte für die Zukunft. Marburg, pp. 189-197
- CIVICUS (2010): Civil Society - The Clampdown is real. Johannesburg, SA
- Dieterich, Johannes (2011): Andere Entwicklungshelfer. Dans: Frankfurter Rundschau. 9.11.2011, Frankfurt
- EED (2003): Grundorientierung. Bonn
- EED (2007): Keine Almosen, sondern Rechte. Bonn
- EED (2010): The right to future. Empowerment against poverty and exclusion. Bonn, p. 1
- EED (2011): Stadt und Land im Fluss. Bonn
- EKD (1973): Der Entwicklungsdienst der Kirche - Ein Beitrag für Frieden und Gerechtigkeit in der Welt. Denkschrift. Gütersloh, p. 24
- EKD (2009): Umkehr zum Leben - Nachhaltige Entwicklung im Zeichen des Klimawandels. Gütersloh
- Embsdorf, Dagmar; Giegold, S. (dir.) (2008): Solidarische Ökonomie im globalisierten Kapitalismus. Hamburg
- Erdmann, Gero; von Soest, C. (2008): Diktatur in Afrika. Dans: GIGA Fokus Nr.8. Hamburg
- GIZ (2012): Länderportale Indien und China. Eschborn
- GKKE (2012): Handlungsräume werden der Zivilgesellschaft nicht geschenkt (titre de travail). GKKE-Schriftenreihe. Bonn, Berlin
- Goeser, Helmut (2011): Land Grabbing - Ursachen, Wirkungen, Handlungsbedarf. Dans: Infobrief Deutscher Bundestag. Wissenschaftliche Dienste 5 - 3010 - 204/11
- Heinrich-Böll-Stiftung (2011): Buen Vivir - A brief introduction to Latin America's new concept of a good life and the rights of nature. Schriften zur Ökologie, Vol. 17. Berlin
- Märke, Erika (2012): Zivilgesellschaft - Ein starkes Stück Demokratie. Studie zur Rolle der Zivilgesellschaft in der Arbeit des EED. Bonn
- Mies, M.; Shiva, V. (1993): Ecofeminism. London
- OECD (2008): The Paris Declaration on Aid Effectiveness (2005) and the Accra Agenda for Action (2008). [www.oecd.org/dac/aideffectiveness/34428351.pdf](http://www.oecd.org/dac/aideffectiveness/34428351.pdf)
- OECD (2011): The Busan Partnership for Effective Development Co-operation. [www.oecd.org/dac/aideffectiveness/49650173.pdf](http://www.oecd.org/dac/aideffectiveness/49650173.pdf)
- Ortag, Peter (2008): Christliche Kultur und Geschichte. Ein Überblick
- UNDP (2011a): Gender Inequality Index. Dans: Human Development Report 2011
- UNDP (2011b): Human Development Index. Dans: Human Development Report 2011. New York
- UNDP (2011c): Human Development Report 2011. New York
- UNDP (2011d): International Human Development Indicators. New York
- UNEP (2010): New atlas shows Africa's vulnerable water resources in striking detail. Dans: Press Release 25.11.2010. Addis Ababa/Nairobi
- UNEP (2012): What is the Green Economy? Châtelaine, Switzerland
- van der Borgh, C.; Terwindt, C. (2009): Political Space of NGOs. Utrecht. World Movement for Democracy. Last published as: Statement on the International Day of Democracy. September 2011
- World Bank (2011a): Country-and-Lending-Groups 2011. Dans: World Development Report 2011. Washington DC
- World Bank (2011b): World Development Report 2011. Washington DC
- World Bank (2012): World Bank sees progress against extreme poverty, but flags vulnerabilities. Dans: Press Release No: 2012/297/DEC. Washington





**Pain pour le Monde -  
Service Protestant pour  
le Développement**

---

Caroline-Michaelis-Straße 1  
D-10115 Berlin  
Allemagne

---

Téléphone +49 30 65211 0  
Fax +49 30 65211 3333  
E-Mail [info@brot-fuer-die-welt.de](mailto:info@brot-fuer-die-welt.de)  
[www.brot-fuer-die-welt.de](http://www.brot-fuer-die-welt.de)